294

DB18

Projets de réserves de biodiversité et de réserve aquatique dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

6213-01-003

PRDIRT



CRRNT
Commission régionale
sur les ressources naturelles
et le territoire

Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire Abitibi-Témiscamingue 2010

version adoptée par le conseil d'administration le 6 janvier 2011

Table des matières

Le mot des présidents					
La déclaration d'intention aux Premières Nations anishnabek					
Le cadre d'élaboration du PRDIRT					
Le cadre provincial fourni par le MRNF					
La CRRNT de l'Abitibi-Témiscamingue					
La démarche d'élaboration du PRDIRT en Abitibi-Témiscamingue					
Le développement régional intégré		14			
La mise en œuvre du PRDIRI		18			
Le portrait synthétique socioéconomique et environnemental					
Si l'Abitibi-Témiscamingue était une communauté de 100 personnes					
La perception de l'environnement régional 2		22			
L'occupation du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue		23			
La vision des tables de concertation de la CRRNT		25			
Les orientations de développement régional intégré des ressources naturelles et du territoire					
Les grands enjeux					
Les orientations stratégiques	giques 34				
Les annexes					
Les cartes de référence	42				
Les acronymes	es 45				
Le lexique 46					

Le mot des présidents

Bonjour,

Le Plan de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) de l'Abitibi-Témiscamingue est un document d'orientation à l'intention du gouvernement du Québec et des actrices et acteurs du développement régional. Il expose la vision de l'Abitibi-Témiscamingue sur une trentaine de sujets relatifs à la connaissance, à la conservation et à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Le PRDIRT ne remplace pas des plans de développement sectoriels, il se concentre plutôt sur le développement intégré et durable de la région. Les orientations qui y figurent rassemblent des volontés de développement à partir des ressources naturelles présentes sur le territoire régional. Un large éventail d'actions en réponse aux enjeux régionaux devrait ainsi en découler.

À travers l'élaboration du PRDIRT, la région a l'opportunité de faire connaître au ministère des Ressources naturelles et la Faune (MRNF) sa conception du développement régional à partir des ressources naturelles et du territoire. Le MRNF, en tant que demandeur, sera le premier destinataire du PRDIRT. Ce plan s'adressera également à l'ensemble des ministères et organismes concernés par ces sujets, ainsi que par le dossier de la régionalisation, de même qu'aux actrices et acteurs du développement présents et à venir en Abitibi-Témiscamingue.

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue remercie le gouvernement québécois d'avoir soumis cette question à la région. Il convient maintenant de passer à l'action pour réussir la régionalisation. Les travaux menés par les directions centrales du MRNF, comme les réflexions sur la forêt de proximité, la restauration des sites miniers orphelins ou encore la maximisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles, devront notamment se faire avec les gens de la région, de la Conférence régionale, de la direction régionale du MRNF ou encore avec la contribution de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).

Nous tenons à remercier, pour leur investissement, l'ensemble des participantes et des participants aux travaux de la CRRNT, d'abord les membres des tables de concertation, mais également les personnes présentes aux forums ou ateliers régionaux de même que les experts mandatés pour nous accompagner. Nous tenons également à souligner l'apport des partenaires territoriaux que sont les MRC et les directions régionales des ministères. Leur collaboration nous a été très précieuse.

Lorsque la Conférence régionale a pris en main, avec la CRRNT, le dossier de la conception du PRDIRT, un souhait avait été émis : faire les choses à la satisfaction des actrices et acteurs concernés et actifs dans la région. Pour y arriver, nous avons pris les moyens nécessaires. Dans les dernières étapes, la tournée de consultation touchant la version préliminaire du plan, réalisée en novembre 2010, a permis de faire ressortir les éléments ayant contribué à en finaliser le contenu.

C'est donc avec beaucoup de fierté que nous pouvons aujourd'hui affirmer « Mission accomplie ! » puisque le PRDIRT a été adopté par le conseil d'administration de la Conférence régionale le 6 janvier 2011. Ainsi, l'adhésion régionale à ce document est pleine et entière. Reste maintenant à négocier avec le MRNF l'entente entourant sa mise en œuvre jusqu'en 2013.

Les présidents

Pour la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue Pour la Commission sur les ressources naturelles et le territoire

Ulrick Chérubin

Déclaration d'intention aux Premières Nations anishinabek

Déclaration d'intention à l'égard des Premières Nations anishinabek de l'Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la mise en œuvre d'une approche de gestion intégrée et régionalisée du développement à partir des ressources naturelles et du territoire

Par cette déclaration, le milieu régional souhaite informer les membres des communautés anishinabek de la position adoptée à leur égard dans le cadre de l'élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire et des travaux de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire.

La Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue s'inscrit dans ce mouvement amorcé à l'échelle du Québec par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec en vue de favoriser une participation active et un rôle plus grand du milieu régional dans la planification et la gestion des ressources naturelles et du territoire. L'ensemble des communautés qui habitent le territoire sont et doivent demeurer des acteurs importants du développement du territoire.

L'élaboration d'un Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire ne pourrait se réaliser pleinement sans la participation de tous les intervenants impliqués dans la conservation et l'utilisation des ressources naturelles et du territoire. L'intégration des points de vue, des aspirations et des projets des intervenants assurera une vision éclairée et une planification de l'avenir selon les souhaits des communautés locales et régionales.

Le milieu régional reconnaît que les ressources naturelles et le territoire occupent une place centrale dans la culture des communautés anishinabek et leurs perspectives de développement. Ainsi, il ne peut considérer comme satisfaisant d'y réfléchir sans elles. L'intégration des points de vue des Premières Nations anishinabek présentes sur le territoire constitue une étape importante dans la réalisation d'une planification intégrée du développement des ressources naturelles et du territoire.

Le milieu régional reconnaît que les communautés anishinabek ont des droits ancestraux. Par ailleurs, le milieu régional respecte la démarche concernant la reconnaissance de ces droits ancestraux. Le milieu régional n'a donc pas l'intention de s'immiscer dans ces questions qui concernent les paliers provincial et fédéral de gouvernement. Il reconnaît qu'il n'a pas l'autorité pour régler la question des droits des autochtones.

En attendant un règlement global, autochtones et non-autochtones doivent cohabiter de manière harmonieuse et pacifique dans le partage et le respect du territoire et des ressources naturelles. L'élaboration d'une planification intégrée respectueuse des aspirations des Premières Nations anishinabek ne pourrait être réalisée sans leur participation.

La Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue croit que la participation des Premières Nations anishinabek à un processus de planification du développement des ressources naturelles et du territoire, de concert avec le milieu régional, est une occasion sans équivoque pour elles d'affirmer et d'exprimer concrètement auprès de la population non autochtone l'existence même de leurs droits ancestraux.

Évidemment, une participation des Premières Nations anishinabek à cet exercice de planification ne porte aucunement préjudice à l'obligation légale de consulter et d'accommoder les Premières Nations anishinabek imputée au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, ni aux revendications actuelles ou futures des communautés anishinabek à l'égard de leurs droits ancestraux.

Le milieu régional considère que la cohabitation est un exercice qui se vit quotidiennement et localement et qu'elle doit se faire dans la recherche de bénéfices réciproques entre les communautés autochtones et non autochtones.

Les principaux outils à la disposition du milieu régional pour travailler à une cohabitation harmonieuse et orienter le développement socioéconomique du territoire sont les planifications qui réalise grâce à la concertation des différents acteurs de la région.

Par conséquent, le milieu régional affirme son désir d'échanger avec les communautés anishinabek, par l'intermédiaire des sièges qui leur sont réservés au sein de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire ou selon d'autres formules qui restent à convenir, sur les visions respectives de développement de l'Abitibi-Témiscamingue afin d'identifier les gestes à poser en matière de protection, de mise en valeur et de gestion des ressources naturelles et du territoire.

Declaration of intent towards the Anishinabek First Nations of Abitibi-Témiscamingue as part of the implementation of an integrated and regionalised approach to land and natural resources development

Through this declaration, the regional community wishes to inform the Anishnabe communities of the position adopted towards them as part of the preparation of the Regional Plan for Integrated Land and Natural Resource Development and the proceedings of the Regional Land and Natural Resource Commission.

The Regional Conference of Elected Officers of Abitibi-Témiscamingue is part of a process initiated across Québec by the Department of Natural Resources and Wildlife of Québec, with a view to foster an active participation and a more important role by the regional community in natural resources and land planning and management. All the communities living on the territory are and must remain significant actors in the territory's development.

The preparation of a Regional Plan for Integrated Land and Natural Resource Development could not be complete without the participation of all stakeholders involved in land and natural resources conservation and use. Integrating the actors' views, aspirations and projects will ensure an enlightened vision and a planning of the future that is consistent with the wishes of the local and regional communities.

The regional community recognises that natural resources and land occupy a central place in the Anishnabe communities' culture and development perspectives. Therefore, it cannot consider this reflection exercise as satisfactory without First Nations' participation. Integrating the views of the Anishinabek First Nations living on the territory is an important step in carrying out an integrated planning of land and natural resources development.

The regional community recognises that the Anishinabe communities hold Aboriginal rights. The regional community also respects the process regarding the recognition of these Aboriginal rights. Therefore, it does not intend to get involved in these issues that concern the provincial and federal governments. It recognises that it does not have the authority to resolve the Aboriginal rights issue.

Until a comprehensive settlement is reached, Aboriginals and non Aboriginals must live together in peace and harmony in a spirit of sharing and respect for the land and natural resources. The development of an integrated plan that respects the Anishinabek First Nations' aspirations could not be carried out without their participation.

The Regional Conference of Elected Officers of Abitibi-Témiscamingue believes that the Anishinabek First Nations' participation in a land and natural resources development planning process, in consultation with the regional milieu, is indeed an unequivocal opportunity for the Anishinabek First Nations to clearly assert and express to the non Aboriginal population the very existence of their Aboriginal rights.

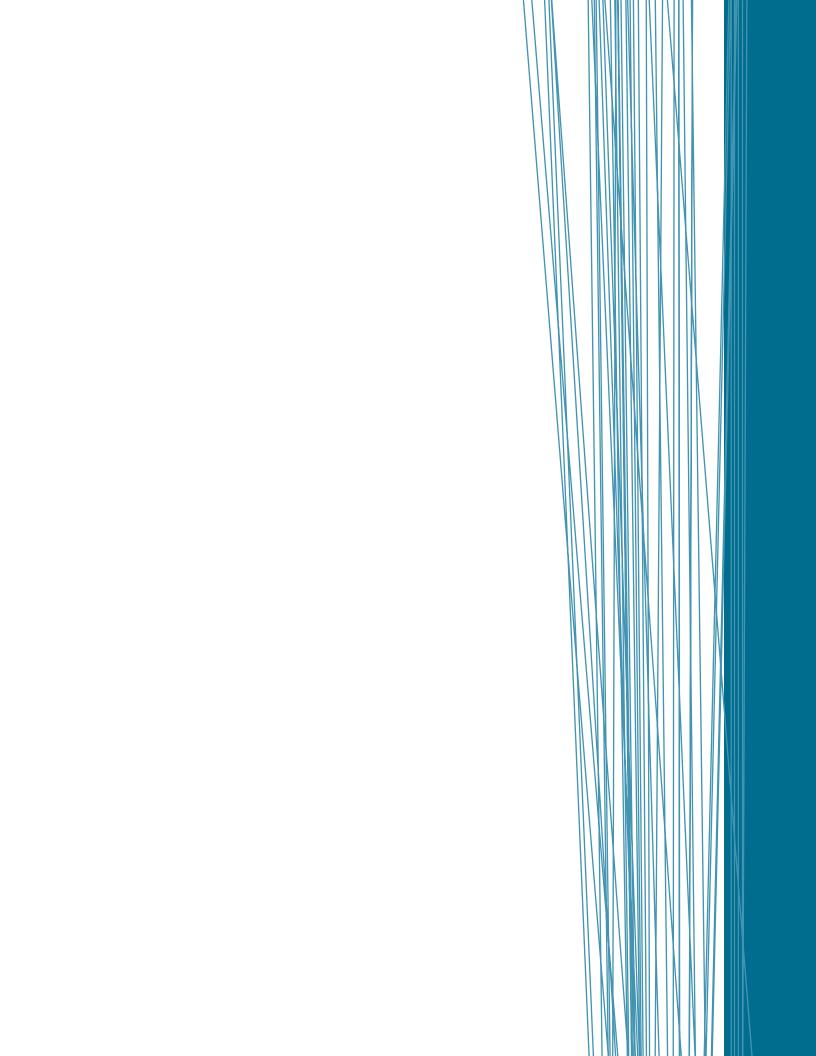
Of course, the Anishinabek First Nations' participation in this planning process is without prejudice to the Minister of Natural Resources and Wildlife's legal

obligation to consult and to accommodate the Anishinabek First Nations, and without prejudice to the current or future land claims of the Anishinabek communities based on their Aboriginal rights.

The regional community considers that cohabitation is a daily and locally experienced exercise that must seek mutual benefits for Aboriginal and non Aboriginal communities.

The main tools available to the regional community to work at this harmonious cohabitation and chart the course of the territory's socioeconomic development are the planning processes it develops by coordinating the efforts of the different actors in the region.

Consequently, the regional community asserts its desire to share with the Anishinabe communities, through the seats reserved for them on the Regional Land and Natural Resource Commission or other mechanisms that remain to be agreed upon, on our respective visions of the development of Abitibi-Témiscamingue in order to identify the actions to be taken with regard to land and natural resources protection, development and management.



Le cadre d'élaboration du PRDIRT

Le cadre provincial fourni par le MRNF



Les étapes de mise en place de la démarche provinciale

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec démontre une volonté à accroître l'autonomie des régions et à rapprocher la prise de décisions des milieux régionaux en matière de ressources naturelles, car la mise en valeur et la conservation sont importantes pour leur développement économique.

Un des premiers gestes émane d'une recommandation de la Commission Coulombe (Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise) en décembre 2004 portant sur la mise en place de commissions forestières régionales par les conférences régionales des élus. La région de l'Abitibi-Témiscamingue s'était mobilisée dès 2005 pour mettre en place une telle instance avant même d'être invitée à le faire par le gouvernement.

Ce premier pas vers une régionalisation des ressources naturelles s'est rapidement étendu aux autres ressources, sous l'impulsion du ministre Corbeil qui avançait la mise en place de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).

Les conférences régionales ont été sollicitées en 2006 pour proposer des modèles de CRRNT adaptés aux caractéristiques de chaque région et pour les mettre en place.



Le soutien du MRNF dans la réalisation du PRDIRT

L'approche intégrée et régionalisée du MRNF

Le gouvernement du Québec a confié aux CRRNT, sous l'égide des conférences régionales des élus, le mandat de réaliser un Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT).

Pour y parvenir, des fonds sont accordés à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour la période 2008-2013. Leur utilisation est encadrée par l'Entente spécifique de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, signée par ces deux parties et par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Au Québec, 15 autres régions ont également mis sur pied des CRRNT et signé de telles ententes. L'ensemble des fonds consentis représente 45 M\$ pour la période 2008-2013 pour l'ensemble de la province. Le PRDIRT est le principal outil d'orientation régional mis à la disposition des CRRNT pour leur permettre de réaliser leur mission de soutien d'un développement respectant les particularités régionales et répondant au souhait des régions de prendre une part active dans le développement des ressources et du territoire.

Le partenariat avec la direction régionale du MRNF

Depuis le début des travaux, la direction régionale du MRNF de l'Abitibi-Témiscamingue accorde son soutien à la CRRNT sous différentes formes, dont les principales sont :

- la mise à disposition de l'ensemble des tables de concertation des professionnels du MRNF concernés par les domaines d'affaires traités;
- la mise à disposition d'informations géographiques, statistiques et factuelles des ressources naturelles et de leur gestion;
- une coordination continue entre la direction générale régionale du MRNF et la direction générale de la Conférence régionale;
- une explication des planifications et stratégies actuellement poursuivies par le MRNF.

Le forum des CRRNT

Le secteur des opérations régionales du MRNF a également prévu, dès le début de la démarche, des temps d'information et d'échanges particuliers entre les directions centrales du MRNF et des autres ministères ainsi que l'ensemble des CRRNT et les directions régionales du MRNF. Ces rencontres (environ deux par année) ont fourni aux présidents et coordonnateurs des CRRNT une meilleure compréhension du gouvernement sur les sujets suivants :

- la mise en place du nouveau régime forestier;
- la mise en place de la nouvelle gouvernance de l'eau;
- l'ensemble des planifications relatives aux ressources naturelles et au territoire.



Le cadre de référence

Un cadre de référence a été produit en décembre 2008 par le MRNF pour fournir certaines balises lors de l'élaboration du plan afin de tendre vers une harmonisation et une intégration des multiples utilisations des ressources naturelles sur le territoire.

De manière générale et selon les attentes du MRNF, le PRDIRT devrait permettre :

- d'obtenir une large adhésion régionale;
- d'identifier des objectifs régionaux de protection, d'aménagement et de mise en valeur du milieu forestier et des ressources naturelles;
- de préciser les orientations stratégiques du développement liées aux ressources naturelles et au territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;
- de mettre en place les conditions pour identifier des moyens d'action adéquats.

Étant de nature stratégique, il se peut également que le PRDIRT influence certaines planifications actuelles. La complémentarité et l'influence que pourrait exercer le PRDIRT sur ces plans seront présentées dans celui-ci.

Le territoire d'application du PRDIRT

Le PRDIRT porte en premier lieu sur les terres du domaine de l'État de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Cependant, selon les enjeux ciblés et la volonté des partenaires ou membres de la CRRNT, les terres privées peuvent être incluses dans la planification. Dans ce cas, le PRDIRT devra tenir compte, par exemple pour la forêt, des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées réalisés par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi et du Témiscamingue.

Les secteurs d'activité abordés par le PRDIRT

Le PRDIRT porte principalement sur les champs d'action relevant du MRNF, soit en priorité la forêt, la faune et le territoire et, de manière facultative, sur l'énergie et les mines.

La CRRNT de l'Abitibi-Témiscamingue a également souhaité inclure d'autres sujets qui ne relèvent pas directement des champs d'action du MRNF, mais qui auront une incidence sur les secteurs d'activités retenus dans le PRDIRT. C'est notamment le cas de l'eau qui sera abordée en particulier pour traiter des enjeux rattachés aux eaux souterraines.

Le respect des droits et de la législation

Le MRNF accorde des droits, autorisations et statuts sur le domaine public dans le domaine de l'énergie, de la faune, des forêts, des mines et du territoire. Il conclut des ententes avec le milieu régional. Ainsi, l'ensemble des actions proposées par le PRDIRT se fera dans le respect des lois et règlements existants. Cependant, certaines actions pourraient porter sur l'étude de modification des réglementations.

Pour en savoir plus sur la gestion intégrée et régionalisée du MRNF :

http://www.mrnf.gouv.qc.ca/regions/approche/index.jsp

La CRRNT de l'Abitibi-Témiscamingue

þ

La présentation de la CRRNT

La mission

À titre de structure de concertation de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de l'Abitibi-Témiscamingue vise à identifier et à mettre en œuvre une vision concertée du développement de la région à partir des ressources naturelles présentes sur son territoire en favorisant notamment l'adoption de nouveaux modes de gestion régionalisés des ressources naturelles et du territoire public.

Mise en place à l'automne 2008, la CRRNT s'inscrit dans la lignée de la création de la Commission forestière régionale et de la volonté gouvernementale d'accroître l'autonomie des régions et de rapprocher la prise de décisions des milieux régionaux.

La CRRNT aborde ainsi des sujets liés à la connaissance, à la conservation et à la mise en valeur des ressources naturelles, de leur gestion intégrée ou encore à l'évolution des modes de gouvernance. Elle fait part de ses recommandations à la Conférence régionale, qui les relaie auprès des acteurs du développement régional et du gouvernement.

La CRRNT bénéficie du partenariat établi entre la Conférence régionale et le MRNF pour son fonctionnement et le soutien des activités.

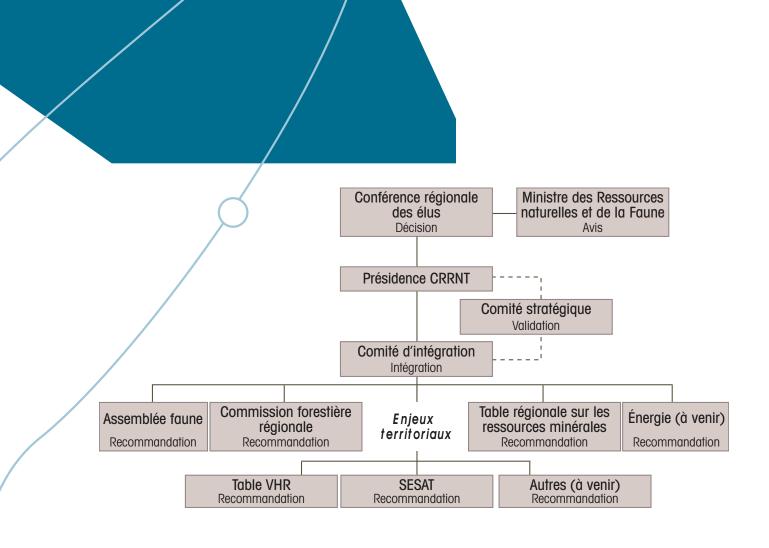
Le mandat

La CRRNT a pour principal mandat, sous l'égide de la Conférence régionale, de réaliser le présent Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) et de veiller à sa mise en œuvre. Ce plan met en avant des orientations régionales sur plusieurs dizaines de sujets relatifs aux ressources fauniques, forestières, minérales, énergétiques, récréotouristiques, hydriques et sur l'utilisation du territoire qui en découle.

La CRRNT pourrait hériter d'autres mandats encadrés par de nouvelles ententes entre la Conférence régionale et le gouvernement du Québec. L'approche qui avait prévalu lors de la mise en place de la CRRNT sera privilégiée pour recevoir ces possibles mandats. Cette étape dans la régionalisation doit être convenue dans la région dans le respect des juridictions et des structures de concertation ou d'harmonisation existantes afin de réunir les conditions garantes de la pérennité du mode de planification et de gouvernance avancé. Pour la région, l'importance du développement à partir des ressources naturelles et du territoire se traduit par la multitude de droits consentis sur le territoire public et le poids de cette réalité régionale à l'échelle provinciale, sans égard au domaine d'activité (faune, forêt, ressources minérales ou hébergement en terres publiques).

Les valeurs

La CRRNT œuvre en concertation avec l'ensemble des communautés témiscabitibiennes, des Premières Nations anishinabek et des nombreux partenaires, en conformité avec les valeurs de la région, notamment la qualité de vie, et dans le respect des juridictions existantes et des principes du développement durable. Par ses activités, elle deviendra le lieu privilégié de gouvernance dans le domaine des ressources naturelles et du territoire en Abitibi-Témiscamingue.



La structure de la CRRNT est respectueuse des pouvoirs, des compétences, des moyens et des priorités des partenaires régionaux. Son imputabilité est assumée par la Conférence régionale.

Les membres

Chacune des CRRNT du Québec a adopté une structure répondant à ses spécificités régionales. En Abitibi-Témiscamingue, la CRRNT est un réseau qui regroupe plusieurs tables de concertation ou entités régionales intervenant sur les ressources naturelles et le territoire, dont plusieurs déjà en place. On peut citer à ce titre l'Assemblée faune, la Commission forestière régionale, la Table de concertation régionale sur les VHR, la Table des ressources minérales ou encore la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT) ainsi que les MRC. Les membres siégeant à ces tables le font à titre de bénévoles et, principalement, de citoyen de la région. Ils mettent en avant leurs expertises afin d'aborder les problématiques dans une optique d'équilibre où les sensibilités environnementales, économiques et sociales sont représentées. Chaque table sectorielle compte également des souscomités de travail sur lesquels siègent ou interviennent d'autres personnes-ressources. Au final, la CRRNT rassemble près de 150 personnes.

Les préoccupations et intérêts de la population régionale sont intégrés au sein de cette commission grâce aux tables sectorielles, aux comités de travail de ces tables ou lors d'événements régionaux (forums, colloques, groupes de réflexion, etc.).

Pour en savoir plus sur la CRRNT de l'Abitibi-Témiscamingue : http://www.conferenceregionale.ca

La démarche d'élaboration du PRDIRT de l'Abitibi-Témiscamingue



Les étapes de réalisation du PRDIRT

Une démarche régionale

Différentes formes de concertations existent sur le territoire et ont été menées ces dernières années. Il convenait d'intégrer ces aspects comme cela a été fait pour constituer la CRRNT. Pour arriver à une première définition des enjeux de développement régional en matière de ressources naturelles, il a ainsi été retenu de prendre pour point de départ le travail produit par des comités déjà constitués et des interlocuteurs ciblés plutôt que de la réalisation de portraits génériques par ressource naturelle.

La réalisation de portraits par ressource ne permet pas aisément de sortir d'une logique sectorielle. En privilégiant comme point de départ les préoccupations, nous nous rapprochons des réalités de terrain et des questions d'interface entre les pratiques de plusieurs secteurs d'activité. Ceci dit, chaque préoccupation doit faire l'objet d'un travail de mise en perspective avec des données factuelles et statistiques équivalant à des portraits spécifiques pour être en mesure de cerner les problématiques.

La démarche d'élaboration employée dans la région relève de la planification stratégique. Elle vise à qualifier la situation actuelle et la situation désirée afin d'identifier les moyens permettant de passer de l'une à l'autre.

Élaboration d'un PRDIRT de deuxième génération

Mise en œuvre du PRDIRT

Élaboration de l'entente de mise en œuvre du PRDIRT

Consultation des Premières Nations par le MRNF

Adoption du 1^{er} PRDIRT de l'Abitibi-Témiscamingue par la CRÉ

Détermination des orientations stratégiques et des axes d'intervention

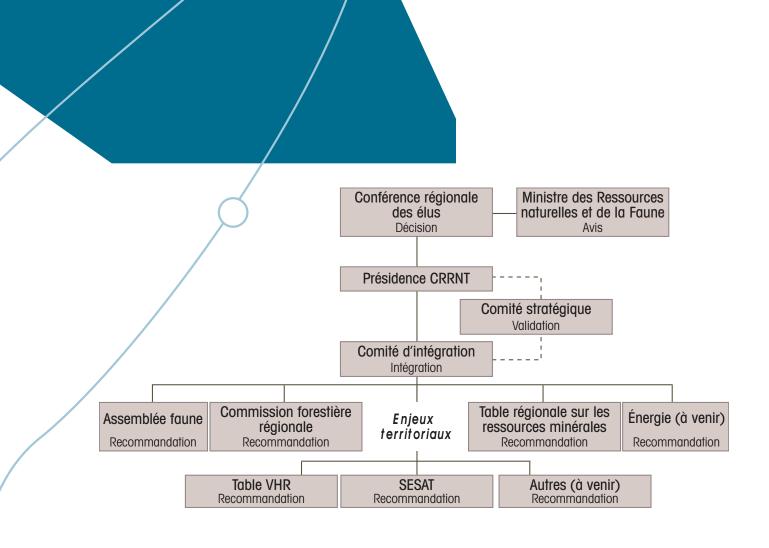
Intégration des orientations et objectifs spécifiques de développement

Définition des orientations et des objectifs spécifiques de développement régional

Sélection des sujets du PRDIRT de 1^{re} génération

Mise en place de la CRRNT et du cadre de référence du PRDIRT

2008 > 2009-2010



La structure de la CRRNT est respectueuse des pouvoirs, des compétences, des moyens et des priorités des partenaires régionaux. Son imputabilité est assumée par la Conférence régionale.

Les membres

Chacune des CRRNT du Québec a adopté une structure répondant à ses spécificités régionales. En Abitibi-Témiscamingue, la CRRNT est un réseau qui regroupe plusieurs tables de concertation ou entités régionales intervenant sur les ressources naturelles et le territoire, dont plusieurs déjà en place. On peut citer à ce titre l'Assemblée faune, la Commission forestière régionale, la Table de concertation régionale sur les VHR, la Table des ressources minérales ou encore la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT) ainsi que les MRC. Les membres siégeant à ces tables le font à titre de bénévoles et, principalement, de citoyen de la région. Ils mettent en avant leurs expertises afin d'aborder les problématiques dans une optique d'équilibre où les sensibilités environnementales, économiques et sociales sont représentées. Chaque table sectorielle compte également des souscomités de travail sur lesquels siègent ou interviennent d'autres personnes-ressources. Au final, la CRRNT rassemble près de 150 personnes.

Les préoccupations et intérêts de la population régionale sont intégrés au sein de cette commission grâce aux tables sectorielles, aux comités de travail de ces tables ou lors d'événements régionaux (forums, colloques, groupes de réflexion, etc.).

Pour en savoir plus sur la CRRNT de l'Abitibi-Témiscamingue : http://www.conferenceregionale.ca

Les étapes

La séquence d'élaboration du PRDIRT a été la suivante :

- un assemblage des préoccupations des tables de la CRRNT, recueillies lors de divers événements (rencontres de travail, groupes de réflexion, forums, colloques, etc.) et à travers la littérature régionale;
- un tri pour identifier les sujets à mettre dans le premier PRDIRT et ceux qui pourront être traités dans un autre contexte ou dans le prochain plan;
- un travail d'objectivation et de partage à partir d'éléments descriptifs de la situation afin de cerner les problématiques et les enjeux de développement spécifiques à chaque sujet;
- une formulation de recommandations spécifiques par sujet (orientations de développement, objectifs, propositions d'action);
- une lecture transversale des recommandations afin d'identifier les orientations stratégiques de développement régional;
- un travail d'intégration de l'ensemble des recommandations pour vérifier si elles sont cohérentes entre elles et si elles convergent ou non avec les orientations des autres plans de développement régional et les schémas d'aménagement de développement.
- une tournée de consultation publique, pour valider les orientations stratégiques

Il est important de souligner que les travaux réalisés par l'ensemble des tables et comités de la CRRNT sont présentés en partant des grandes orientations stratégiques pour ensuite cibler des recommandations spécifiques sur un sujet, et donc à l'inverse de la séquence suivie pour les mener.

La place du PRDIRT dans le travail en continu de la CRRNT

Le PRDIRT représente une photo instantanée des travaux de la CRRNT. Son élaboration s'inscrit dans un processus continu où les réflexions sur chaque sujet progressent à des rythmes différents.

Les recommandations spécifiques traduisent ainsi le niveau de réflexion et de concertation atteint pour chaque sujet. Elles ne sont ainsi pas toutes au même niveau. À l'opposé, les orientations stratégiques représentent des tendances de fond, plus stables, à même de fournir un cadre d'intervention à plus long terme pour le développement régional.

Le PRDIRT offre ainsi différents niveaux de lecture : un niveau plus global, qui se rapporte aux orientations stratégiques, et un niveau plus pratique, qui renvoie aux recommandations spécifiques par sujet.

Le développement régional intégré



La volonté du gouvernement du Québec

Le gouvernement québécois considère le territoire public et les ressources naturelles comme des leviers de développement économique importants. Il a ainsi fait le choix d'associer davantage les régions dans la définition des orientations de développement entourant des ressources naturelles et du territoire grâce à la mise en place d'une approche de gestion intégrée et régionalisée.

La gestion intégrée devrait fournir aux régions un cadre permettant une mise en valeur des ressources et la création de richesses conformément au souhait des acteurs régionaux et dans le respect des engagements gouvernementaux. Sa mise en œuvre comprend l'unification, au sein des directions régionales, des anciennes directions régionales sectorielles (énergie, mines, territoire, faune et forêt), la mise sur pied et l'accompagnement des CRRNT dans la réalisation des PRDIRT sous la responsabilité des conférences régionales des élus et la délégation de la gestion des baux de villégiature d'exploitation de substances minérales de surface sur terres publiques aux intervenants régionaux.



La contribution du milieu régional

Plusieurs aspects de la démarche d'élaboration du PRDIRT et des travaux des tables de la CRRNT constituent de réels apports au développement concerté et intégré à l'échelle de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

- Le choix de s'appuyer sur des structures existantes, plutôt que de repartir à zéro, et un fonctionnement en réseau qui permet une large mobilisation de près d'une personne sur mille de la région.
- La recherche d'un équilibre entre les aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement et la prise en compte du développement dans un sens inclusif où l'on considère autant les gestes à poser en matière de conservation que d'exploitation ou de gouvernance.
- L'identification des dynamiques de développement qui présentent des enjeux à l'échelle régionale ou encore à des échelles qui dépassent les délimitations de gestion.
- La mise en perspective d'un usage du territoire ou d'une ressource par rapport aux autres usages ou utilisations de manière à se focaliser sur les interactions et d'éventuelles synergies.
- Le choix de prendre comme point de départ des préoccupations proches du quotidien pour ensuite cheminer vers des orientations stratégiques et non l'inverse. Travailler à définir des orientations stratégiques détachées des réalités et des perceptions rapportées par les membres de la CRRNT et les participants aux forums reviendrait à réaliser un exercice théorique, possiblement valable, mais souffrant d'un manque d'ancrage avec les attentes régionales.



La nécessaire complémentarité des travaux

Pour mener des travaux de planification sur les ressources naturelles et le territoire les plus complets possible à l'échelle régionale, il est nécessaire d'avoir une réflexion partant du local au provincial. Sans cela, on se limiterait à moduler des stratégies provinciales à un niveau régional sans traduire les attentes de la région.

Afin d'y parvenir, il est nécessaire de prôner la complémentarité et l'efficience des échanges entre la Conférence régionale, la CRRNT et le MRNF.

Il faut également s'assurer d'un maillage avec les travaux réalisés à l'échelle des territoires par les MRC et les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) ou d'autres démarches comme la gestion par bassin versant. La cohésion régionale passe également par des initiatives locales.



La portée du PRDIRT

Le PRDIRT se situe à la croisée entre des planifications provinciales et locales, mais aussi à la jonction entre des planifications sectorielles concernant une ressource ou un domaine d'activité en particulier et des planifications sur l'affectation et l'aménagement du territoire.

Ce plan est avant tout un document d'orientation qui fournit des balises régionales et recherche une finalité d'action (entente de mise en œuvre). Il n'a pas de portée légale, mais doit être en conformité avec les planifications provinciales concernant les ressources naturelles et le territoire ou à défaut, apprécier l'incidence qu'il aurait sur celles-ci.

Le PRDIRT s'inscrit dans la vision à long terme de l'Abitibi-Témiscamingue développée dans le Plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2007-2011.



L'Abitibi-témiscamingue en 2027 :

- une région accueillante, animée par une diversité de cultures et de talents;
- une région où deux peuples cohabitent dans le partage et le respect du territoire;
- une région solidaire et équitable, à l'écoute des besoins de ses citoyennes et citoyens;
- une région curieuse, axée sur le savoir et ouverte sur le monde;
- une région saine et responsable, soucieuse de son milieu naturel;
- une région prospère, une économie basée sur la matière grise;
- une région autonome, maîtresse de son destin et de son développement.

Le développement de l'Abitibi-Témiscamingue repose en grande partie sur ses ressources naturelles et son territoire. Personne ne remet en cause cette réalité. Par contre, la manière dont le développement se fait est discutée. L'élaboration du PRDIRT a permis de déterminer les aspects du développement sur lesquels l'action régionale devrait porter et de réfléchir à certaines conditions ou modalités socioéconomiques et environnementales qui rendraient le développement plus acceptable.

En apportant des orientations à moyen terme sur les ressources naturelles et le territoire, le PRDIRT vient préciser plusieurs intentions dans la vision régionale à long terme. Il détermine des axes d'intervention porteurs, comme l'amélioration de la connaissance et la compréhension des enjeux, le développement d'outils pour soutenir l'action locale, l'identification d'objectifs pour mettre en œuvre des stratégies ou des programmes provinciaux ou encore l'élaboration de projets pilotes.



L'énoncé de principes de développement régional

Les défis collectifs de la concertation

La mobilisation et la concertation des actrices et acteurs de la région autour d'objectifs et de projets communs constituent des conditions essentielles pour assurer l'avancement du développement de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les communautés autochtones

Travailler à une cohabitation harmonieuse et pacifique entre autochtones et allochtones de la région, dans le partage et le respect du territoire, est une condition essentielle pour assurer un développement équitable et une véritable cohésion sociale.

Le développement durable

Il s'agit d'une forme de « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». La Loi sur le développement durable du Québec identifie seize principes qui devraient guider les réflexions et actions pour s'assurer d'un développement durable :

- 1) « SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE » : Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- 2) « ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES » : Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale;
- 3) « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT » : Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- 4) « EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE » : L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- 5) « PARTICIPATION ET ENGAGEMENT » : La participation et l'engagement des citoyens, des citoyennes et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

- 6) « ACCÈS AU SAVOIR » : Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable:
- 7) « SUBSIDIARITÉ » : Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens, des citoyennes et des communautés concernées:
- 8) « PARTENARIAT ET COOPÉ-RATION INTERGOUVERNE-MENTALE » : Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

- 9) « PRÉVENTION » : En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source:
- 10) « PRÉCAUTION » : Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- 11) « PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL » : Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération, et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;
 - 12) « PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ » : La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens et citoyennes;
 - 13) « RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈ-MES » : Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
 - 14) « PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES »: Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
 - 15) « POLLUEUR PAYEUR » : Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci:
 - 16) « INTERNALISATION DES COÛTS » : La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

La mise en œuvre du <u>PRDIRT</u>



L'élaboration de l'entente de mise en œuvre du PRDIRT

La CRRNT soumet le PRDIRT à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, qui l'adopte. Le PRDIRT est ensuite adressé à la Direction générale régionale du MRNF, qui consultera les Premières Nations anishinabek de la région et formulera un avis à la Conférence régionale sur les orientations et objectifs de développement.

Sur la base de cet avis, une entente entre le MRNF et la Conférence régionale ou entre le MRNF, la Conférence régionale et les Premières Nations anishinabek de la région sera élaborée. Cette entente pourrait comprendre des actions, des mesures d'accompagnement du MRNF ainsi que des mesures d'adaptation de l'action du gouvernement aux différentes réalités régionales. On peut concevoir que le MRNF ne s'engagera pas nécessairement sur une mise en œuvre intégrale du contenu du PRDIRT. Cependant, l'élaboration de l'entente de mise en œuvre devrait se faire dans la poursuite du partenariat qui prévaut actuellement dans les travaux de la CRRNT entre le MRNF et la Conférence régionale.

L'entente envisagée par le MRNF devrait s'étendre jusqu'au 31 mars 2013, date d'échéance de l'actuelle entente encadrant les travaux de la CRRNT.



Le suivi de la mise en œuvre du PRDIRT

Il est proposé de réaliser le suivi de la mise en œuvre du PRDIRT sur une base annuelle et de manière complémentaire aux obligations de reddition de comptes. Les paramètres qui seront retenus pour ce suivi devront être décrits dans l'entente de mise en œuvre du PRDIRT.

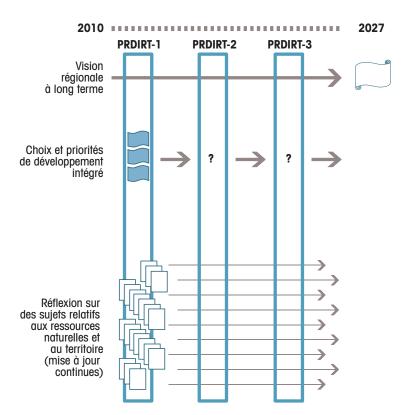


Les mises à jour du PRDIRT

Étant donné qu'il s'agit d'un premier exercice, il est proposé d'apprécier les besoins de mise à jour du PRDIRT au terme de l'entente de mise en œuvre du présent plan. Certaines recommandations spécifiques du PRDIRT pourraient alors être actualisées en fonction des besoins du milieu régional ou être abandonnées si les objectifs spécifiques qui y ont été associés étaient atteints. De nouvelles recommandations seraient vraisemblablement ajoutées.

Il est important de concevoir les travaux de la CRRNT dans la durée et la réalisation du PRDIRT comme un exercice continu qui tend à produire des versions du plan de plus en plus complètes et adaptées aux besoins du milieu régional, des agents socioéconomiques et des gestionnaires des ressources naturelles et du territoire.

Le processus d'élaboration du prochain PRDIRT n'est pas encore déterminé. La méthode de travail employée pour l'actuel plan pourrait être reconsidérée, notamment à la lecture des enseignements pouvant être tirés de la période de mise en œuvre.

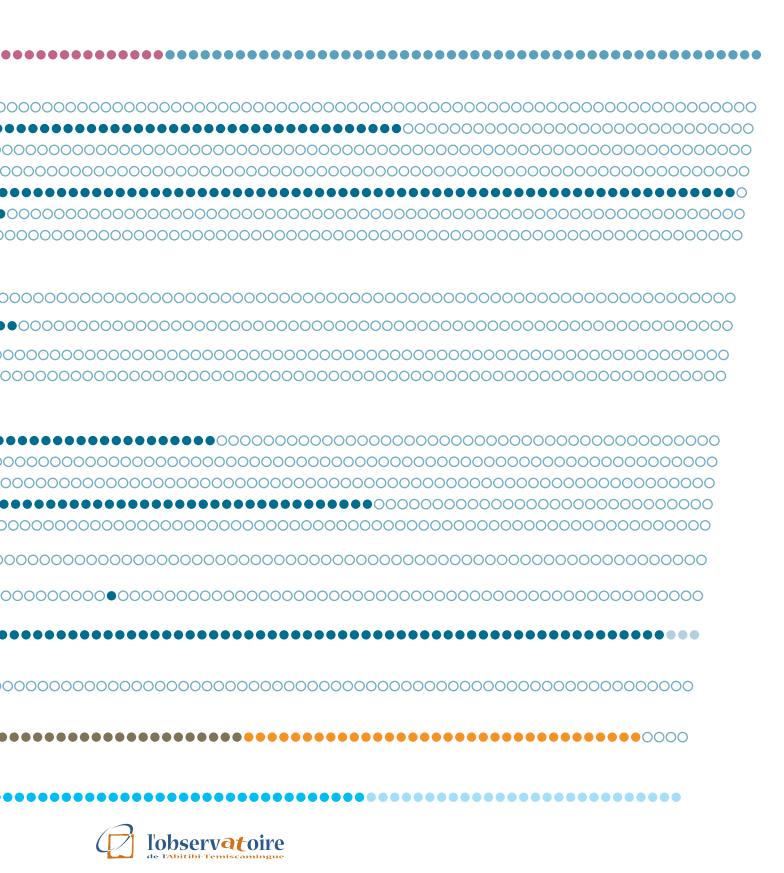


Le portrait synthétique socioéconomique et environnemental

Si l'Abitibi-Témiscamingue était une communauté de 100 personnes...

Elle sergit composée de 49 femmes et de 51 hommes. Parmi ces personnes : 17 seraient des enfants de 14 ans et moins, 69 seraient âgés de 15 à 64 ans, 14 auraient 65 ans et plus. On trouverait 4 membres d'une communauté anishinabe. 99 personnes seraient nées au Canada et 1 à l'étranger. 37 personnes habiteraient en milieu rural et 63 en milieu urbain. 12 personnes vivraient dans un contexte de faible revenu. La scolarité se répartirait comme suit : 35 personnes seraient sans diplôme d'études secondaires 39 détiendraient un diplôme d'études secondaires, soit général ou professionnel. 13 personnes auraient atteint un niveau collégial. 13 seraient titulaires d'un diplôme universitaire. Sur le marché du travail : 57 personnes occuperaient un emploi. 6 seraient en situation de chômage. 37 seraient inactives. 71 travailleurs produiraient des services 29 produiraient des biens. Les emplois rattachés aux secteurs primaires que sont l'agriculture, la foresterie et l'extraction minière fourniraient de l'emploi direct à 14 travailleurs. Le revenu personnel par habitant serait de 32 000 \$. Entre 2006 et 2031, cette communauté connaîtrait une légère décroissance démographique, qui ferait passer son compte de population de 100 personnes à 97. Le territoire comporterait notamment 1 lac pour chaque 7 habitants, 1 orignal pour chaque 10 habitants et 1 ours pour chaque 15 habitants. Parmi l'ensemble des adultes, 37 pratiqueraient la pêche et 25 seraient adeptes de la chasse à l'orignal. Les propriétaires d'une motoneige ou d'un VTT seraient au nombre de 34. 73 résidents boiraient l'eau provenant des réseaux municipaux d'eau potable et 27 boiraient plutôt l'eau de leur puits. Le tiers des puits individuels serait alimenté en eau de surface et les deux tiers, en eau souterraine.

Cet exercice de compilation et d'analyse a été réalisé par l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, organime ayant pour mission de colliger et de vulgariser les recherches, études et statistiques portant sur l'Abitibi-Témiscamingue. Il réalise, à ce titre, des portraits pour chacune des ressources naturelles de la région.





La perception de l'environnement régional



L'avis de la population et d'experts régionaux

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue a réalisé une étude portant sur les perceptions de l'état de l'environnement régional selon la population régionale (400 personnes) et selon trois groupes d'experts, également de la région (28 personnes : fonctionnaires, leaders autochtones et représentants d'organismes environnementaux). Sans être un portrait de l'état de l'environnement, cette étude met l'accent sur un aspect fondamental de la gestion des ressources naturelles et du territoire : la perception de l'état des ressources et du territoire par la population. De ces perceptions émanent en grande partie les préoccupations adressées aux élus et aux décideurs.

De manière générale, la population considère que la qualité de l'environnement est relativement bonne et que les ressources naturelles sont bien gérées. Les experts perçoivent également la qualité de l'environnement comme bonne, mais ils adressent plus de critiques que la population relativement à la gestion des ressources naturelles, particulièrement celle de la forêt, des eaux de surface et des ressources minérales.

En matière de tendance, les experts autochtones estiment quant à eux que la qualité de l'environnement s'est dégradée ces dix dernières années et qu'elle devrait demeurer stable au cours des dix prochaines années, faute de mesures correctives concrètes et efficaces. Les experts des organismes environnementaux constatent également une dégradation de la qualité de l'environnement au cours des dix dernières années, mais envisagent une légère amélioration d'ici dix ans. Enfin, les experts fonctionnaires considèrent que la qualité de l'environnement s'est améliorée et s'améliorera.

Les composantes de l'environnement qui inquiètent le plus la population et les experts sont la qualité des forêts et la qualité des eaux de surface. Trois dossiers environnementaux sont prioritaires :

- l'instauration de l'aménagement forestier durable;
- · l'amélioration de la gestion des eaux de surface;
- la restauration des parcs à résidus miniers.

Le concept de zonage forestier fonctionnel, l'importance des bandes riveraines et l'état de la faune font figure de parents pauvres en ce qui concerne les connaissances au sein de la population :

- les personnes interrogées ont éprouvé de la difficulté à se prononcer lorsqu'on leur a demandé quelles proportions du territoire forestier devraient être réservées aux aires protégées ou encore à la ligniculture (plantation d'arbres à croissance rapide);
- elles n'ont pas identifié l'altération des bandes riveraines comme principal facteur de l'augmentation de la fréquence des épisodes d'algues bleu-vert, alors que les experts s'entendent sur cette explication;
- l'état des espèces moins communément prélevées (martres, touladis, etc.) est mal connu.

Ces sujets pourraient ainsi faire l'objet de campagnes de sensibilisation accrues au cours des prochaines années.

Source: Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, L'environnement dans tous ses états, 2010.

Ce projet du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue a été réalisé grâce à la contribution financière de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et avec la collaboration de la Direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de la Direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

L'occupation du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue

þ

Les traits de l'occupation

La région s'est façonnée à partir de véritables infrastructures naturelles

L'Abitibi-Témiscamingue est la 5° plus grande région du Québec avec pratiquement 65 000 km². Sa superficie est plus grande que la Belgique ou la Suisse. Elle peut être considérée comme une région jeune étant donné que les premières paroisses y ont vu le jour au milieu du 19° siècle et que ses limites administratives ont été ajustées en 1987. Cependant, son territoire est parcouru depuis plus de 8 000 ans par des Amérindiens.

Si l'on essaie de décrire la manière dont les usages s'y sont implantés, deux facteurs majeurs sont à considérer : ses caractéristiques biophysiques et géologiques ainsi que l'importance des déplacements pour accéder aux ressources, les transformer et les commercialiser.

La région a grandi autour des voies d'eau et d'un héritage naturel diversifié qui permet encore aujourd'hui d'envisager de nouveaux créneaux de mise en valeur des ressources et du territoire. Que ce soit pour la vie nomade des Amérindiens ou le commerce des fourrures, à partir du 17° siècle, le réseau des rivières et des Grands Lacs a servi de principale voie de pénétration et de circulation, ce qui est particulièrement le cas de la rivière des Outaouais. La ligne de partage des eaux, l'eau s'écoulant au nord vers la baie d'Hudson et au sud vers le Saint-Laurent, offre l'avantage à la région d'être un pont entre un Québec méridional et un Québec nordique. Le réseau hydrographique est également à la base de l'implantation des chantiers forestiers, du transport du bois et de l'émergence d'une industrie forestière.

Le potentiel des sols a conduit à l'établissement de villages vivant d'un mélange de foresterie et d'agriculture, d'abord au Témiscamingue, puis en Abitibi. La minéralisation du sous-sol conduira à l'ouverture de dizaines de mines, qui serviront de point d'assise à plusieurs collectivités, telles Belleterre, Rouyn, Noranda, Val-d'Or, Malartic ou encore Bourlamaque. Si l'on traverse la partie nord de la région d'est en ouest, on retrouve un esker ou une moraine tous les 15 km environ, véritable soutien aux nombreuses sablières et gravières présentes sur le territoire.

Les premières routes ont été construites pour les besoins de la colonisation, puis pour l'exploitation des ressources naturelles. Le développement du chemin de fer est venu accélérer l'émergence des établissements urbains. Aujourd'hui, l'étendue des chemins forestiers de l'Abitibi-Témiscamingue dépasse largement celle des routes, et la région offre 4 000 km de voies canotables, sans compter la multitude de sentiers de plein air. Cependant, les distances restent importantes. Par exemple, 400 km de route séparent Senneterre et Témiscaming, ce qui contribue au fort sentiment d'appartenance des résidents et résidentes de la région à leur ville.

Une occupation aux multiples visages

De ces composantes naturelles et des logiques qui ont prévalu lors de l'établissement des communautés résulte une occupation disparate et diffuse du territoire. L'Abitibi-Témiscamingue compte près de 146 000 personnes vivant dans 65 municipalités et 7 communautés autochtones algonquines. Les membres de communautés attikameks et cries y possèdent également des terrains de trappe.

Si l'on tente d'en dresser le portrait, on peut noter :

- une utilisation forestière et faunique dans l'ensemble de la région;
- des secteurs marqués par une utilisation à des fins agricoles et forestières autour de La Sarre, Ville-Marie et Amos;
- un corridor minier ponctué de municipalités partant de Louvicourt et se poursuivant vers l'ouest, au-delà de la frontière ontarienne;
- un autre secteur minier entre les villes de Rouyn-Noranda et de Duparquet;
- une zone à la périphérie des secteurs urbanisés, qui fait l'objet de nombreuses convoitises en raison de sa proximité, et qui compte une densité et une diversité d'utilisation des ressources naturelles qui s'y trouvent (récréotourisme, prélèvement faunique, villégiature, etc.);
- une frange bordant la région à l'est, le long des limites avec l'Outaouais et la Mauricie, où les usages sont extensifs et où le prélèvement faunique s'effectue dans des zones d'exploitation contrôlée (zecs) ou des pourvoiries à droit exclusif;
- des secteurs plus isolés comme ceux de l'est du Témiscamingue, du nord de La Sarre et du secteur des Coteaux;
- des secteurs bénéficiant de liaisons privilégiées avec des villes du Nord-du-Québec, comme Val-Paradis, Valcanton, Villebois, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, ou encore de l'Ontario, comme New Liskeard et North Bay.



La place des ressources naturelles dans le développement du territoire régional

La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire se traduit par une multitude d'usages ou points d'intérêt ponctuels (sites archéologiques ou d'intérêt floristique, abris sommaires, etc.) enchâssés dans des affectations plus vastes qui se superposent en partie :

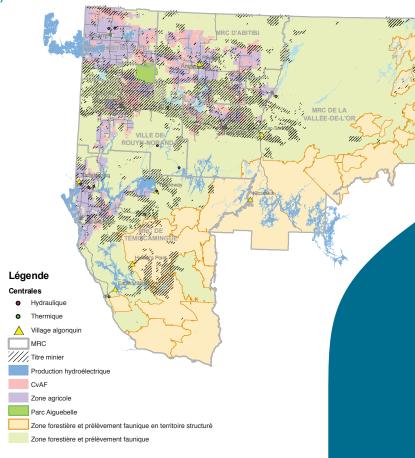
- 85,2 % de la région correspond à de la forêt publique et 6,7 % à de la forêt privée¹;
- plus de 26 % correspond à des territoires fauniques structurés;
- 16,5 % du territoire régional fait l'objet de titres miniers actifs²;
- 9,4 % de la surface de la région est en eau³;
- 6,9 % est concerné par de l'exploitation minière et des parcs à résidus miniers⁴;
- 6,4 % de la région correspond à des aires protégées⁵;
- 3 % de la région est exploité à des fins agricoles au sein d'une zone verte qui représente près de 11 % du territoire⁶.

En matière d'activité:

- La région occupe le deuxième rang au Québec relativement au bois consommé annuellement par les usines de transformation primaire⁷.
- En matière d'extraction de minéraux métalliques, la région compte près de la moitié des mines en activité du Québec (8 sur 17), principalement d'or, ainsi que la majorité des projets miniers (8 sur 12)⁸.
- 14 % des emplois sont rattachés à des activités primaires.
- La région se positionne au septième rang au Québec en ce qui concerne les dépenses liées aux activités de prélèvement et d'observation faunique, les deux tiers de ces dépenses étant assumés par des adeptes de la région; les deux tiers sont occasionnés par des activités de pêche.
- La région compte une centaine de pourvoiries, soit davantage que partout ailleurs au Québec, et celles-ci peuvent accueillir 4 800 personnes.
- L'importance pour la trappe dans la région permet de la positionner au deuxième rang pour les ventes globales en province et en tête pour les fourrures de castor, de loup, de lynx, de martre et de vison⁹.

- Les 6 000 chalets et maisons de villégiature que compte la région représentent une habitation sur dix inscrites au rôle d'évaluation.
- Les 6 800 abris sommaires de la région constituent la moitié de tous ceux que compte le Québec en terres publiques.
- 441 000 touristes visitent la région annuellement. Elle se situe ainsi au 15° rang des 21 régions touristiques de la province, mais respectivement aux 3° et 6° pour l'accueil de clientèles venant des autres provinces du Canada et des États-Unis¹⁰.

Activités reliées aux ressources naturelles en Abitibi-Témiscamingue



- 1 MRNF, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, Ressources et industries forestières, 2010.
- 2 MRNF, Direction générale de Géologie Québec, Rapport sur les activités minières au Québec, 2009.
- 3 MRNF, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, Ressources et industries forestières, 2010.
- 4 MRNF, Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue, Portrait territorial Abitibi-Témiscamingue, 2006.
- 5 MDDEP, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Portrait du réseau d'aires protégées au Québec - Portrait général pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, 18 juin 2010.
- 6 CPTAQ, Rapport annuel de gestion 2009-2010.
- 7 MRNF, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, Ressources et industries forestières, 2010.
- 8 MRNF, Direction générale de Géologie Québec, Rapport sur les activités minières au Québec, 2009.
- 9 MRNF, Quantité de fourrures brutes vendues par UGAF et par région, saison 2009-2010.
- 10 Ministère du Tourisme, Le tourisme dans les régions touristiques du Québec en 2007 et 2008.

La vision des tables de concertation de la CRRNT

d

La vision des défis pour l'eau souterraine

Le développement de la connaissance pour l'amélioration de l'intégration La Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT) a participé aux travaux de la CRRNT à titre de table « eau souterraine ». Ce n'est pas un hasard si les premiers enjeux de ressources hydriques intégrés au PRDIRT concernent les eaux souterraines, source d'eau potable des trois quarts des Témiscabitibiens. Les eskers et moraines aquifères régionaux présentent certaines caractéristiques qui les rendent particulièrement incontournables dans la gestion intégrée du territoire :

- Ce sont des filtres naturels et certains fournissent une eau de très grande qualité;
- Certains sont suffisamment productifs pour alimenter de grandes villes en eau potable;
- Ce sont des sites très perméables et donc très vulnérables à la contamination;
- Ce sont des sites employés à plusieurs types d'utilisation ou d'occupation et donc propices aux conflits d'usage.

De façon générale, les enjeux de gouvernance des eaux souterraines sont nombreux et variés, mais certaines priorités régionales semblent déjà se dessiner. La SESAT s'est assurée que ces incontournables soient pris en compte au sein des travaux de la CRRNT. Trois enjeux directement associés aux eskers/moraines sont adressés dans ce premier PRDIRT, soit l'aménagement de dépôts en tranchée, l'extraction de sable et de gravier et l'exploitation forestière. De plus, nous avons élaboré une quatrième fiche intégrant le développement minier et la protection des sources d'eau potable (souterraines ou en surface). Nous jugeons que ce sujet devait être abordé, considérant, d'une part, l'importance de l'industrie minière régionale et, d'autre part, sa prépondérance dans l'aménagement du territoire, notamment sur la sécurisation des sources d'eau potable.

Le point commun de ces quatre enjeux est le manque de connaissances nécessaires pour atteindre une gestion intégrée adéquate. Les eaux souterraines sont invisibles, abondantes, lentes à réagir aux changements et largement inconnues, des caractéristiques qui les rendent particulièrement faciles à oublier dans l'aménagement du territoire. Une meilleure gestion intégrée des eaux souterraines passe donc impérativement par l'acquisition et le transfert de connaissances sur les caractéristiques intrinsèques des aquifères régionaux et sur les impacts concrets des différents usages qui pourraient en détériorer la valeur.

C'est le but poursuivi par le groupe de recherche sur les eaux souterraines de l'UQAT et l'un des buts actuels du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ce qui se traduit notamment par sept projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines en cours à travers la province, dont l'un couvre actuellement une première moitié du territoire

municipalisé de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est également le but principal poursuivi par la SESAT, ce qui se traduit non seulement par notre collaboration aux travaux de la CRRNT, mais également par notre participation aux consultations sur le Plan d'affectation du territoire public du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, par la publication prochaine de notre état de situation, Gouvernances des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue, et par notre projet pilote de gestion intégrée de l'esker aquifère St-Mathieu/Berry.

L'eau souterraine d'Abitibi-Témiscamingue connaît plusieurs usagers, dont les intérêts et les discours vont dans des directions différentes et parfois divergentes. La gouvernance des eaux souterraines doit être guidée par le respect des principes du développement durable, ce qui requiert certains changements au mode de gestion actuel. Aucun de ces changements ne s'effectuera sans peine ou dans l'approbation unanime du public et des gestionnaires de l'eau. Qu'ils soient appliqués par le sommet par l'intermédiaire du gouvernement ou par la base à travers la concertation locale, ces changements doivent s'appuyer sur une connaissance suffisante, une compréhension adéquate des enjeux et une évaluation complète des différentes stratégies possibles. Alors seulement, ces changements seront-ils justes, porteurs et durables. Enfin, dans le but d'établir une saine gouvernance de la ressource hydrique régionale, nous soutenons que la CRRNT devra dans les meilleurs délais élargir et compléter sa table « eau » en intégrant le volet « eau de surface ».



La vision des défis pour la faune

L'accès au territoire (ressource pour le prélèvement et l'observation)

En raison des conjonctures, il est important de noter que les activités de prélèvement sont toujours en pertes de vitesse et que les activités d'observation de la faune sont en plein essor. Mettre en valeur la présence d'une faune exceptionnelle et particulière à notre région représenterait un axe important de consolidation des territoires fauniques et de mise en valeur des terres publiques de la région. Les « chemins multiusages » et « l'accès aux plans d'eau » sont, de manière incontestable, des conditions prépondérantes pour accéder au territoire public.

L'harmonisation des usages (l'appropriation du territoire)

Au-delà des règlements et des certifications en vigueur, on rencontre toujours de grandes difficultés à considérer les gestionnaires de territoires fauniques et, surtout, les incidences des exploitations forestières sur la faune dans les planifications des opérations, surtout dans les territoires fauniques structurés. Ces gestionnaires fauniques sont aussi préoccupés par l'accessibilité aux territoires qui découle des activités forestières, ce qui explique entre autres le besoin d'harmonisation des usages dans l'historique des tables GIR de la région.

Une industrie touristique et de loisir basée sur un bénévolat épuisé, une relève entrepreneuriale absente et une relève d'adeptes en décroissance

Le bénévolat est à la base de plusieurs interventions dans le domaine faunique. Il rencontre des défis importants reliés à la relève, à l'organisation des activités dans les associations et à la gestion dans les zecs. Le constat est semblable pour les autres territoires fauniques structurés tels que les pourvoiries et la réserve faunique. Même si la chasse constitue un trait identitaire à notre région, on ne peut passer sous silence le manque de relève entrepreneuriale, la clientèle vieillissante et plusieurs éléments dissuasifs (hausse des coûts, permis, cours, achat des équipements, essence, accès, abris sommaires).

Le maintien et l'acquisition des connaissances (biodiversité, espèces envahissantes, espèces menacées, ressources humaines)

Mais le défi de taille du secteur faunique réside dans le maintien et l'acquisition des connaissances. Comment mesurer le maintien de la biodiversité si l'état actuel n'a pas été suffisamment documenté? Les écosystèmes forestiers se caractérisent par leur structure, leur composition et leur configuration (Côté 2003). Afin de maintenir le fragile équilibre de la biodiversité, il faut considérer l'ensemble des dynamiques composées d'éléments vivants fonctionnant en interdépendance et d'éléments non vivants (Ressources naturelles Canada – glossaire).

Les contraintes budgétaires dans la fonction publique ont entraîné des coupures dans les effectifs au MRNF et dans les effectifs à la Direction de la protection de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, donc les suivis sont limités aux espèces prélevées, ce qui génère moins de connaissance, moins de contrôle et moins de contact direct entre les préleveurs et les gestionnaires. Les biologistes du ministère sont la mémoire vivante des connaissances de la ressource faunique en région. Il en est de même (sinon pire!!) pour la ressource faunique observée, les espèces menacées, susceptibles de devenir vulnérables et les espèces envahissantes. Comme il n'y a de moins en moins de suivi des populations la faune prélevée (la chasse, la pêche et le piégeage), il n'y a plus de laboratoire au MRNF et de collectes d'échantillons, on constate un appauvrissement des connaissances générales sur la ressource faunique.



La vision des défis pour la forêt

De par ses différentes fonctions (environnementale, sociale et économique), la forêt joue, depuis toujours, un rôle très important au sein de la communauté témiscabitibienne. Deux événements majeurs, qui se sont produits au cours des dernières années, ont un impact significatif sur le secteur forestier régional : la crise économique, qui a durement touché l'industrie forestière régionale, ainsi que le changement de régime forestier. La prise en compte par la région des tendances et défis associés à ces deux événements au cours des cinq prochaines années se fera en gardant en vue les critères du développement durable ainsi que la vision de développement inscrite dans le Plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue 2007-2011.

L'économie forestière de l'Abitibi-Témiscamingue reposera encore principalement sur la production de bois d'œuvre, de panneaux ainsi que de pâtes et papiers. Toutefois, une diversification du panier de produits

forestiers de la région et le développement de marchés supplémentaires à celui des États-Unis sont souhaités, augmentant ainsi la proportion de produits à valeur ajoutée et les produits de la 2° et de la 3° transformation au sein de cette économie. Cette économie profitera notamment des occasions offertes par la valorisation accrue du bois comme matériau de construction (bâtiments commerciaux en bois), par le développement de la filière de la biomasse forestière, par son utilisation comme source d'énergie dans l'industrie des biocombustibles, des biocarburants et des extractibles. De plus, la mise en valeur d'autres ressources issues de la forêt, telles que les produits forestiers non ligneux, pourrait permettre d'augmenter les retombées économiques dans les communautés. L'ensemble des entreprises devra cohabiter sur les territoires d'approvisionnement afin de maximiser la valeur des produits issus de la forêt et des activités récréotouristiques qui s'y pratiquent. La pénurie de main-d'œuvre associée aux nouvelles exigences, autant en forêt qu'en usine, nécessitera une expertise de plus en plus diversifiée. Le nouveau régime forestier, en accordant une garantie d'approvisionnement aux usines de 1^{re} transformation et en instaurant un marché libre, crée les conditions pour permettre cette diversification de l'économie forestière régionale. Il faudra positionner l'Abitibi-Témiscamingue pour profiter de ces nouvelles occasions.

Les intervenants forestiers de la région seront interpellés, d'ici 2013, à mettre en œuvre le nouveau régime forestier par l'entremise de plusieurs chantiers. D'un point de vue environnemental, les travaux de reconstruction du capital forestier naturel s'amorceront avec la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique, la poursuite des réflexions sur les aires protégées et la prise en compte de la contribution des fonctions multiples des forêts. Ils s'accompagneront de l'identification des aires d'intensification de la production ligneuse.

Les communautés réaliseront leurs projets de forêts de proximité selon leurs propres objectifs et attentes. Il faudra également mettre en place des mécanismes communs pour favoriser l'échange et le dialogue afin que les Premières Nations participent activement à l'élaboration d'une vision commune de développement associé aux ressources naturelles et au territoire. Les travaux de concertation et les outils développés par la CRRNT et les TLGIRT devront être considérés dans la gestion des ressources naturelles et du territoire faite par le MRNF. La planification, la gestion du réseau des chemins multiusages et l'exécution des travaux forestiers par le ministère devront se faire dans une approche concertée et intégrée, à coûts égaux ou inférieurs à ceux de 2010, tout en maintenant les certifications forestières. Une stratégie d'intensification de la production ligneuse devra permettre d'accroître la productivité de nos forêts. La mise en vente d'une partie du bois des forêts publiques devra permettre une accessibilité réelle aux transformateurs, qui ne bénéficiaient pas d'approvisionnement par le passé. Le nouveau régime devra répondre aux attentes relatives à la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier.

Enfin, le MRNF devra accorder des marges de manœuvre à sa direction régionale, aux promoteurs économiques et aux communautés afin de reconnaître la diversité des modèles d'aménagement. Il devra s'adapter aux conditions changeantes de l'environnement, de la société et des marchés, et ce, de manière à innover afin de maintenir et même d'augmenter la contribution du secteur forestier au développement socioéconomique de la région.



La vision des défis pour le plein air

La reconnaissance du secteur plein air

L'Abitibi-Témiscamingue est une région très jeune sur le plan du développement du plein air où les promoteurs ont de la difficulté à tirer profit du phénomène de croissance mondiale du récréotourisme malgré la qualité de nos richesses naturelles. En parcourant des sentiers et en découvrant les trésors cachés de la région, le développement du récréotourisme favorise une valeur identitaire, un fort effet d'enracinement et de respect de la valeur patrimoniale (voies de transport des Premières Nations).

La faible considération des besoins du secteur dans la gestion du territoire (accès au territoire, maintien de la beauté des paysages) et le manque de reconnaissance du potentiel récréotouristique auprès des autres secteurs économiques dans la région (l'harmonisation des usages) sont les défis majeurs à relever à court terme. L'identification des traits naturels distinctifs de notre région sera le premier défi majeur à réaliser.

Miser sur la prévention et le coût de la qualité de vie, qui se détériore

Comme dans plusieurs domaines, la prévention n'est pas une priorité. Pourtant, l'activité physique dans un environnement naturel (extérieur) peut réduire la demande et les coûts des soins de santé. Le bien-être dépend pour plusieurs de la possibilité de s'échapper de l'emprise des phénomènes urbains et technologiques, qui sont des sources de stress.

Le manque de ressources humaines et financières

Peu de programmes d'aide financière favorisent l'entretien des sentiers et des sites récréotouristiques. D'autant plus que, présentement, tout le développement repose sur des initiatives bénévoles qui ont peu de moyens. Ceci prédispose ce développement à l'essoufflement des bénévoles, à l'insuffisance de moyens mis à leur disposition, à l'alourdissement de leurs tâches et responsabilités, au manque de coordination pour consolider, développer, entretenir les sentiers et les sites ainsi que pour respecter les enjeux environnementaux.

La vision des défis pour les ressources minérales

La construction d'un cadre d'intervention harmonieux

Au regard des mines actuellement en activité et des projets d'exploration avancés, l'Abitibi-Témiscamingue peut être considérée comme la région québécoise de prédilection en matière d'activités minières. De plus en plus de préoccupations et d'attentes de différents groupes ou de citoyens intéressés sont exprimées en marge des projets ou dans le cadre des démarches mises en place par leurs promoteurs. Ainsi, on observe qu'en même temps que la population régionale dit oui au développement minier, elle accorde une importance grandissante à la manière dont il devrait se faire. L'idée d'un développement minier plus harmonieux avec son environnement et plus acceptable socialement devient un défi à relever de plus en plus pressant pour l'industrie. Il convient donc de réfléchir sur certaines conditions ou certains paramètres pour baliser un peu plus nos volontés régionales en matière d'exploration, d'exploitation et de restauration des sites miniers.

Plusieurs pistes sont identifiées, sans prétendre à une exhaustivité ou à la nécessité d'être considérées dans tous les projets :

 La connaissance et l'intégration des différents usages du territoire pour limiter les conflits et pour atteindre

- un équilibre entre les différents objectifs sociaux, économiques et environnementaux du développement régional. »
- La volonté d'échanger entre les différents acteurs concernés. Cela peut nécessiter, entre autres, l'augmentation du niveau de connaissance de la population régionale relative à l'industrie minière et à ses enjeux, ainsi qu'une ouverture accrue des industriels à écouter et à intégrer les préoccupations citoyennes dans le développement de leurs projets.
- La prise en considération du caractère structurant de l'industrie minière pour la région. Ceci ne doit pas directement se traduire par une augmentation des redevances minières telle que présentée dans le récent budget du Québec, mais la maximisation des retombées régionales de l'industrie minière et l'implication des compagnies minières dans leur collectivité d'accueil via de réelles ententes entre ces parties.
- L'importance de contribuer à ce que l'Abitibi-Témiscamingue reste un pôle minier d'excellence en matière de recherche, de formation, d'expertise, d'emploi, d'équipements et de services experts.
- L'acquisition de données géoscientifiques et la valorisation de potentiels peu ou pas mis en valeur. Afin de maintenir des activités minières dans la région, l'accès au territoire doit être maintenu et soutenu par l'acquisition de données. Des modulations particulières doivent être également adoptées lorsque les opérations ont lieu sur des sites sensibles et en milieu urbain. Plusieurs potentiels comme les minéraux industriels ou encore les sites et résidus miniers devraient être valorisés afin de contribuer à une diversification du secteur minier.
 - L'assurance de léguer un milieu de vie sain et prospère aux collectivités minières à la fin des opérations en s'assurant que les moyens nécessaires à la restauration du site soient réunis, que les scénarios de restauration soient partagés avec le milieu et, ultimement, qu'un bilan positif se dégage, tant sur les plans économique qu'environnemental et social, au terme de la vie utile d'une mine.
 - La reconnaissance de la sensibilité de certains sites pour des motifs environnementaux ou humains. Le développement en secteur urbain, à proximité d'une prise d'eau potable ou d'un habitat naturel particulier, peut conduire aujourd'hui à des refus et des demandes de modulations. L'acceptabilité sociale du développement minier passe par le respect de l'environnement et des communautés touchées par le projet.



La vision des défis pour les véhicules hors route (VHR)

Le financement des infrastructures VHR (par le plan directeur)

La Table de concertation sur les véhicules hors route a fait un énorme travail de concertation pour analyser les hypothèses de tracés de sentiers les plus « stables dans temps ». Toutefois, aucun programme ne permet présentement la mise en place de ces infrastructures.

La crise dans le secteur agricole

Dans le réseau de sentiers Trans-Québec, il est envisagé de donner aux usagers un accès aux services et à la facilité des villes et villages de la région. Pour y accéder, il est parfois nécessaire de passer par les terres agricoles qui ceinturent ces agglomérations urbaines.

Le projet de loi 121

Deux aspects très importants dans le projet de loi préoccupent les membres de la Table VHR, soit : les heures de circulation et la distance séparatrice des bâtiments résidentiels.

Une industrie touristique et de loisirs basée sur un bénévolat épuisé

Le bénévolat est à la base de la majorité des organisations du VHR. Les clubs de la région ont peine à entretenir les sentiers, à maintenir la signalisation adéquate, à effectuer des patrouilles, à vendre des cartes aux membres, etc.

L'harmonisation des usages

Un défi de tous les jours demeure l'harmonisation des usages avec l'ensemble des intervenants régionaux, territoriaux et locaux.

Les orientations de développement régional intégré des ressources naturelles et du territoire

Les grands enjeux

L'Abitibi-Témiscamingue reste largement orientée vers les ressources forestières et minérales. Le nombre d'emplois pour ces secteurs est cinq fois plus important dans la région que la moyenne québécoise. Leur contribution au développement régional est indéniable, mais l'expose, et ce, depuis le début de son industrialisation, aux crises cycliques qui sont observées pour ces activités.

Cependant, la tertiarisation de l'économie constitue également une réalité dans la région, comme partout au Québec, en représentant près de trois emplois sur quatre. La région présente un des indices de développement économique les plus élevés de toutes les régions ressources. Elle a la particularité d'être dotée d'une grande vitalité culturelle, et plusieurs événements rayonnent au-delà des frontières régionales. Toutefois, la région reste marquée par des retards en matière de scolarité comparativement à la moyenne québécoise.

La conciliation entre les milieux de vie et le développement économique passe également par l'offre de plus de place aux petites et moyennes entreprises aux côtés de la grande entreprise, dans le paysage industriel, pour consolider le territoire rural. Dans plusieurs cas, des notions d'économie sociale et de coopérative d'entreprise sont avancées pour la mise en valeur de potentiels émergents.

Les perspectives démographiques laissent présager une stabilisation globale pour la région d'ici 2014 et, ainsi, une situation plus enviable que celle des autres régions ressources. Cependant, des reculs sont enregistrés dans plusieurs municipalités, particulièrement au Témiscamingue. Attirer une maind'œuvre qualifiée et formée constitue un défi lorsque l'on veut contrer sa rareté dans la région. Il en est de même sur le plan du travail à réaliser pour accroître la place des femmes dans la main-d'œuvre et l'entrepreneuriat liés aux ressources naturelles.

Afin d'être un moteur dans le développement et tirer le meilleur des ressources naturelles, la région doit constamment accroître sa capacité à appréhender la complexité des situations et mieux distinguer les facteurs propices ou contraignants pour

son développement. Elle est en mesure de le faire lorsqu'elle améliore son expertise, ses outils et le partage des connaissances entre ses entrepreneurs, ses gestionnaires et ses décideurs publics.

Aussi, lorsque le gouvernement québécois prévoit le transfert de certaines compétences en région, ceci devrait se traduire par un gain en termes d'efficience, de prise en compte des volontés locales et s'accompagner de moyens permettant d'assurer une gestion et un suivi adéquats.

L'Abitibi-Témiscamingue a pris conscience depuis longtemps de l'importance d'innover. Les chaires et unités de recherche que compte la région lui permettent d'être un chef de file dans plusieurs domaines. C'est en s'appuyant sur les connaissances, le développement de l'expertise et l'entrepreneuriat que la région peut espérer consolider ses activités et créer les bases de sa diversification.

Cette diversification prévaut également en matière de ressources naturelles. Elle nécessite de trouver un équilibre entre la réalisation du plein potentiel du territoire et l'appréciation de l'incidence globale du développement sur la capacité de support des écosystèmes. Elle nécessite également de tenir compte des répercussions possibles des changements climatiques et d'une crise énergétique annoncée pour les produits pétroliers.

L'accès aux ressources naturelles revêt différents aspects d'un secteur d'activité à l'autre. Quand il s'agit, par exemple, du potentiel minéral, le maintien de l'accès aux ressources minérales repose sur la capacité à réaliser de l'exploration. Cela revêt un caractère particulier pour l'Abitibi-Témiscamingue, car le patrimoine géologique y est exceptionnel et que l'urbanisation s'y superpose. Ceci nécessite ainsi de réfléchir aux modulations nécessaires de cet accès dans certaines situations.

D'un point de vue forestier, des liens sont faits entre l'accès à la ressource et l'approvisionnement des usines, tant en termes de coûts que de volume ou de choix d'essence. La proximité géographique de la ressource peut également constituer une variable majeure pour certains projets. Les chemins forestiers comme support de cet accès rendent également disponibles d'autres ressources, particulièrement fauniques.

En matière de récréotourisme, on souhaitera accéder à des paysages ou encore aux aménités de la nature pour se ressourcer. Il s'agira, là encore, de disposer durablement de certaines infrastructures sur le territoire, mais surtout de convenir de modalités permettant de rendre compatible une exploitation des autres ressources naturelles et cette mise en valeur récréative et touristique.

Avec l'accès aux ressources se pose donc la question de la cohabitation entre les usages, de leur harmonisation. Plusieurs réponses peuvent être adressées à cela; des exercices de planification dans certains cas, dans d'autres, la mise en place de processus d'échange au sujet des objectifs d'utilisation entre les utilisateurs.

Trouver un terrain d'entente devient très important dans des logiques de mise en valeur de plusieurs potentiels d'un territoire. Lorsque les réflexions d'intégration du développement le permettent, les orientations devraient idéalement se traduire par la recherche de synergies.

Ainsi, les grands enjeux de développement régional intégré à partir des ressources naturelles et du territoire peuvent être formulés de la manière suivante :

- la pérennité des collectivités et des territoires naturels;
- la participation du milieu régional et des communautés autochtones aux orientations;
- l'utilisation diversifiée du territoire public;
- l'accroissement de la valeur des ressources naturelles régionales;
- l'accès aux ressources naturelles et au territoire;
- l'harmonisation des usages du territoire pour un développement intégré.

MDEIE, Abitibi-Témiscamingue, Portrait régional - Été 2010.

Les orientations stratégiques

Les énoncés des orientations stratégiques du PRDIRT

Les orientations stratégiques du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire sont au nombre de cinq. Il s'agit d'orientations répondant à plusieurs grands enjeux régionaux et à des traits de développement plus fondamentaux et communs aux réflexions menées sur les différentes ressources naturelles et l'usage du territoire public régional :

- Favoriser un usage diversifié du territoire public;
- Préserver les ressources et les milieux naturels;
- Améliorer l'intégration des préoccupations de conservation, d'utilisation et de gouvernance;
- Accroître la contribution de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire au développement local;
- S'assurer que les spécificités régionales soient partagées et considérées.

Chaque orientation stratégique se décline en trois ou quatre axes d'intervention, comprenant des orientations spécifiques de développement. Les orientations spécifiques de développement touchent la trentaine de sujets qui ont été traités pour le premier PRDIRT. Ces orientations pourront être précisés, complétés ou retirés dans les prochaines versions du PRDIRT selon leur degré d'atteinte lors de la mise en œuvre du plan.

Il est important de rappeler que le PRDIRT n'est pas un plan de développement exhaustif. Il traduit des attentes particulières de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et s'inscrit dans l'ensemble des planifications régionales.

Les 5 orientations stratégiques et les 17 axes d'intervention du PRDIRT constituent un cadre propice à l'élaboration d'une entente de mise en œuvre du PRDIRT tournée vers l'action. Rappelons que la nature des actions qui pourront figurer dans l'entente est variable. Il pourrait s'agir de projets pilotes, d'acquisition de connaissances, de développement d'outils ou encore de mécanismes de concertation ou de coordination.

Favoriser un usage diversifié du territoire public

La région est marquée par l'importance de son territoire public, soutien du développement de nombreux secteurs d'activité. Il convient de s'assurer que les ressources de ce territoire conservent leur caractère collectif et que l'ensemble des potentialités de mise en valeur, tant par la protection que l'exploitation, se développe.

Cette orientation se décline selon les axes d'intervention suivants :

- Évaluer la contribution des potentiels émergents au développement. L'accroissement des connaissances et le partage d'information sur des potentiels émergents constituent une composante indispensable du développement lorsque l'on vise à maintenir l'occupation dynamique du territoire à long terme.
- Consolider les secteurs d'activité traditionnels et innover dans la transformation. L'exploitation primaire des ressources naturelles constitue une base du développement régional qui doit être maintenue, car elle forme, pour plusieurs secteurs, une base pour le développement de transformations poussées.
- Structurer les nouvelles mises en valeur. Afin d'inscrire de nouveaux créneaux dans les planifications actuelles et les usages existants sur le territoire, il convient d'élaborer des stratégies qui permettent de préciser la place qui doit leur être accordée et les éléments garantissant leur émergence.
- Développer des mécanismes pour préserver le caractère public du territoire. Pour limiter les effets de privatisation ou d'exclusion sur le territoire public, il est nécessaire de tendre vers des approches multisectorielles et de travailler l'harmonisation des usages. Ceci peut parfois exiger la documentation de certaines pratiques et de leurs incidences.

Préserver les ressources et les milieux naturels

Dans l'optique de ne pas compromettre les capacités de développement futur, des modalités doivent être introduites dans la gestion des ressources naturelles afin de s'assurer que la pression exercée par les activités humaines soit tolérable par les milieux naturels. Il est envisagé d'adopter pour certaines ressources des modalités d'exploitation qui permettent de réduire l'empreinte des activités ou encore de restaurer certaines caractéristiques des milieux naturels.

Cette orientation se décline selon les axes d'intervention suivants :

- Disposer de la connaissance sur certains aspects des milieux naturels. Il est encore difficile d'évaluer monétairement les services rendus par les écosystèmes, mais il n'est pas nécessaire d'attendre cela pour considérer qu'il est précieux d'avoir, par exemple, une eau de très grande qualité. Ainsi la région doit s'assurer d'acquérir suffisamment de connaissances sur les fonctionnements des systèmes naturels afin d'améliorer ses choix tant en matière de protection que d'usage du territoire.
- Identifier des seuils ou objectifs pour garantir un maintien des écosystèmes et réduire les impacts du développement.
 Différents outils doivent être élaborés ou partagés entre les acteurs de développement régional afin de s'assurer que les activités humaines ne dépassent pas la capacité des milieux naturels à les supporter et n'occasionnent pas des impacts inacceptables.
- Renforcer les moyens de suivi, de contrôle et de restauration.
 De telles mesures existent et doivent être soutenues.
 D'autres doivent être mises en place ou renforcées pour refléter l'état des connaissances acquises et les volontés des milieux.

Améliorer l'intégration des préoccupations de conservation, d'utilisation et de gouvernance

Lorsqu'il est question de développement, de multiples besoins sont avancés et devraient être considérés dans les processus décisionnels de la manière la plus claire possible. Ils peuvent être avancés pour des motifs culturels, de compétitivité, d'écologie ou encore de santé publique, pour n'en citer que quelques-uns. Plusieurs peuvent être contradictoires. Afin de placer la mise en valeur des ressources et du territoire au cœur du développement régional, ce travail d'intégration ne doit pas conduire à l'immobilisme.

Cette orientation se décline selon les axes d'intervention suivants :

- Communiquer les informations sur les droits et usages sur le territoire. La connaissance du contexte dans lequel une intervention est faite et la reconnaissance des parties intéressées permettent de réduire les occasions de conflits et de tenir compte des autres usagers d'un même secteur.
- Adopter des scénarios d'aménagement globaux. Il est difficile de traiter d'intensification des usages sans tenir compte des volontés d'accroître le territoire protégé, et inversement. Il convient donc d'adopter des approches qui permettent de croiser des objectifs d'aménagement et de transformation des ressources avec des objectifs de conservation des ressources et de protection du territoire.
- Se doter de processus pour intégrer les préoccupations sociales et environnementales. Des progrès significatifs sont faits en matière en matière de prise en compte des incidences environnementales du développement. Il convient de progresser sur l'intégration des préoccupations sociales dans les processus décisionnels pour apprécier l'acceptabilité sociale des projets.

Accroître la contribution de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire au développement local

Le territoire public et les ressources naturelles sont d'importants leviers de développement économique pour la région. Cependant, la création d'une synergie entre développement économique et développement régional représente un défi sans cesse grandissant. Il convient alors d'augmenter notre capacité à tirer une plus grande qualité de vie de l'utilisation des ressources naturelles et du territoire régional.

Cette orientation se décline selon les axes d'intervention suivants :

- Disposer d'une expertise régionale. Pour être en mesure de prendre des décisions sur la base de connaissances approfondies et régionales, de faire de la recherche et du développement ou encore de gérer de manière durable les ressources naturelles, la région doit disposer de ressources humaines adéquates. Ce facteur est déterminant si l'on veut que le développement lui profite.
- Développer des outils de gestion ou d'aide à la décision des acteurs du développement. Cet axe est complémentaire au précédent. Les spécificités régionales doivent être traduites dans les outils de gestion ou d'aide à la décision. Dans certains cas, il devient nécessaire d'en créer de nouveaux.
- Soutenir les communautés qui prennent en charge leur développement. Le gouvernement prévoit la décentralisation de la gestion de certaines ressources au milieu municipal. Des industries passent des ententes avec des communautés et certains projets contribuent à l'émergence d'entrepreneurs locaux. Ces éléments peuvent contribuer à une meilleure prise en charge du développement à partir des ressources naturelles et du territoire par les communautés. Il convient de soutenir ces dernières dans leurs démarches lorsqu'elles le désirent.
- Disposer des ententes nécessaires avec les régions voisines. Plusieurs dossiers nécessitent que des ententes soient passées avec les régions voisines de l'Abitibi-Témiscamingue pour s'assurer que les volontés du milieu régional sont appliquées sur l'ensemble de leur territoire.

S'assurer que les spécificités régionales soient partagées et considérées

La région doit être en mesure d'affirmer ses attentes et de dégager une vision partagée du développement si elle souhaite s'adresser au gouvernement et aux décideurs. Pour cela, plusieurs chantiers collectifs doivent être engagés et de nombreuses informations sur les ressources naturelles et les pratiques doivent être communiquées.

Cette orientation se décline selon les axes d'intervention suivants :

- Faire connaître les enjeux de développement à partir des ressources naturelles et du territoire. Il doit y avoir un travail d'information et d'échange pour arriver à une compréhension commune des enjeux de développement par la population régionale et afin que l'ensemble des parties prenantes du développement les reconnaissent et les intègrent dans leurs décisions.
- Consolider les travaux de concertation. Des aspects du développement à partir des ressources naturelles et du territoire n'ont pas encore été abordés de manière concertée dans la région. Dans certains cas, il s'agira de coordonner des démarches parallèles ou à des échelles différentes. Il est donc important de voir la gestion intégrée et régionalisée comme un exercice continu et à long terme, nécessitant des moyens dédiés.
- Renforcer les partenariats régionaux avec le gouvernement. La Conférence régionale et le MRNF doivent poursuivre leurs efforts pour faire converger leurs travaux, moduler régionalement les stratégies et les programmes provinciaux du gouvernement afin qu'ils soient en adéquation avec les spécificités et les volontés du milieu régional. Plus largement, il est important de créer des conditions propices à la réalisation de projets mobilisateurs entre les ministères concernés par le PRDIRT et la région.



Les orientations stratégiques de développement intégré des ressources et du territoire

Grands enjeux	L'accès aux ressources naturelles et au territoire. L'accroissement de la valeur des ressources naturelles régionales. L'harmonisation des usages du territoire pour un développement intégré.	
Orientations stratégiques	Favoriser un usage diversifié du territoire public.	Préserver les ressources et les milieux naturels.
Axes d'intervention et orientations spécifiques de développement	Évaluer la contribution des potentiels émergents au développement.	Disposer de la connaissance sur certains aspects des milieux naturels.
	 Connaissance des potentiels régionaux de produits forestiers non ligneux. Connaissance des sources potentielles d'approvisionnement en eau souterraine. Diversification des ressources minérales recherchées et exploitées. Diversité d'aires d'intensification de la production ligneuse. Mise en valeur du territoire protégé. Reconnaissance des potentiels récréotouristiques. Valorisation des résidus miniers et sites fermés. 	 Connaissance des eaux souterraines. Connaissance des espèces en situation précaire et des habitats sensibles aux exploitations. Connaissance des rejets des sites miniers dans le milieu. Connaissance des ressources patrimoniales. Connaissance du portrait préindustriel et de l'état des forêts.
	Consolider les secteurs d'activité traditionnels et innover dans la transformation.	Identifier des seuils ou objectifs pour garantir un maintien des écosystèmes et réduire les impacts du développement.
	 Acquisition et valorisation des données géoscientifiques pour l'exploration minière. Consolidation de la transformation primaire des ressources ligneuses. Consolidation des sentiers de plein air. Diversification de la transformation des ressources ligneuses. Maintien de la région en tant que pôle d'excellence minier. Reconnaissance de la vocation faunique des territoires fauniques structurés et de leur développement complémentaire. 	 Diminution des impacts des exploitations et des dépôts en tranchée sur les eaux souterraines. Établissement d'une cible à long terme pour les aires protégées. Modulation de l'accès aux ressources minérales en secteur sensible et en milieu urbain. Prise en compte des enjeux écologiques dans l'aménagement forestier. Prise en compte de la sensibilité du sol à la récolte de biomasse. Protection des espèces menacées, vulnérables ou en voie de l'être. Réflexion sur l'attribution d'abris sommaires.
	Structurer les nouvelles mises en valeur.	Renforcer les moyens de suivi, de contrôle et de restauration.
	 Développement du secteur plein air. Mise en œuvre du Plan directeur des sentiers de véhicules hors route. Mise en valeur multiressource des forêts de proximité. Mise en valeur de l'observation faunique. Organisation de la filière biomasse. Stratégie d'aménagement forestier intensif. Structuration des filières de produits forestiers non ligneux. 	 Démonstration d'absence d'aquifère majeur pour l'exploitation de sablières et gravières. Prévention des espèces envahissantes aquatiques. Maintien de la qualité de l'eau des secteurs avec de l'hébergement. Renforcement du contrôle du tonnage exploité des gravières et sablières. Sécurisation des eaux souterraines face au risque de contamination par d'anciens dépôts en tranchée. Stabilisation des espèces sensibles ou vulnérables.
	Développer des mécanismes pour préserver le caractère public du territoire.	
	 Élaboration du portrait de la réalité des abris sommaires. Maintien des accès aux plans d'eau. Développement des mesures d'harmonisation en lien avec l'accès aux ressources. Planification des chemins dans une optique multiusage. 	

La participation du milieu régional et des communautés autochtones aux orientations. La pérennité des collectivités et des territoires naturels. L'utilisation diversifiée du territoire public.

Améliorer l'intégration des préoccupations de conservation, d'utilisation et de gouvernance.

Accroître la contribution de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire au développement local.

S'assurer que les spécificités régionales soient partagées et considérées.

Communiquer les informations sur les droits et usages sur le territoire.

Disposer d'une expertise régionale.

Faire connaître les enieux de développement à partir des ressources naturelles et du territoire.

- Accès à l'information sur les droits et les usages du territoire.
- Participation aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, y compris du secteur minier.
- Développement de la sylviculture intensive.
- Étude de la chaîne de valeur des produits forestiers de la région.
- Étude de la chaîne de valeur des ressources minérales de la région et réflexion sur la 2° et 3e transformation.
- Suivi des espèces fauniques et floristiques.
- Développement de la culture forestière.
- Information et sensibilisation au développement minier.
- Information et sensibilisation aux espèces menacées, précaires et exotiques envahissantes.
- Partage des enjeux de développement avec les communautés autochtones.
- Réflexion sur l'énergie, autant en matière de potentiel que d'efficacité énergétique.
- Transfert de connaissances sur les eaux souterraines

Adopter des scénarios d'aménagement globaux.

- Identification des nouvelles aires protégées intégrées aux stratégies d'aménagement.
- Intégration des aires d'intensification de la production ligneuse aux autres concepts forestiers.
- Réflexion sur de nouvelles catégories de protection.

Développer des outils de gestion ou d'aide à la décision des acteurs du développement.

- Accompagnement des municipalités en lien avec le développement minier.
- Attribution des volumes de matière lianeuse.
- Développement multiressource des forêts de proximité.
- Mise en place des aires d'intensification de la production lianeuse.
- Mise en valeur des produits forestiers non lianeux.

Consolider les travaux de concertation.

- Approche d'arrimage entre la CRRNT et les démarches de gestion par bassin versant.
- Complémentarité entre la CRRNT et les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire.
- Poursuite des travaux pour un deuxième PRDIRT bonifié.

Se doter de processus pour intégrer les préoccupations sociales et environnementales.

- Adhésion des entreprises du secteur minier à des guides de bonnes pratiques ou à des certifications.
- · Consultation locale sur les aires d'intensification de la production ligneuse.
- Contribution des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire aux planifications.
- Processus de consultation, d'échange et d'accompagnement spécifiques liés au développement minier.

Soutenir les communautés aui prennent en charge leur développement.

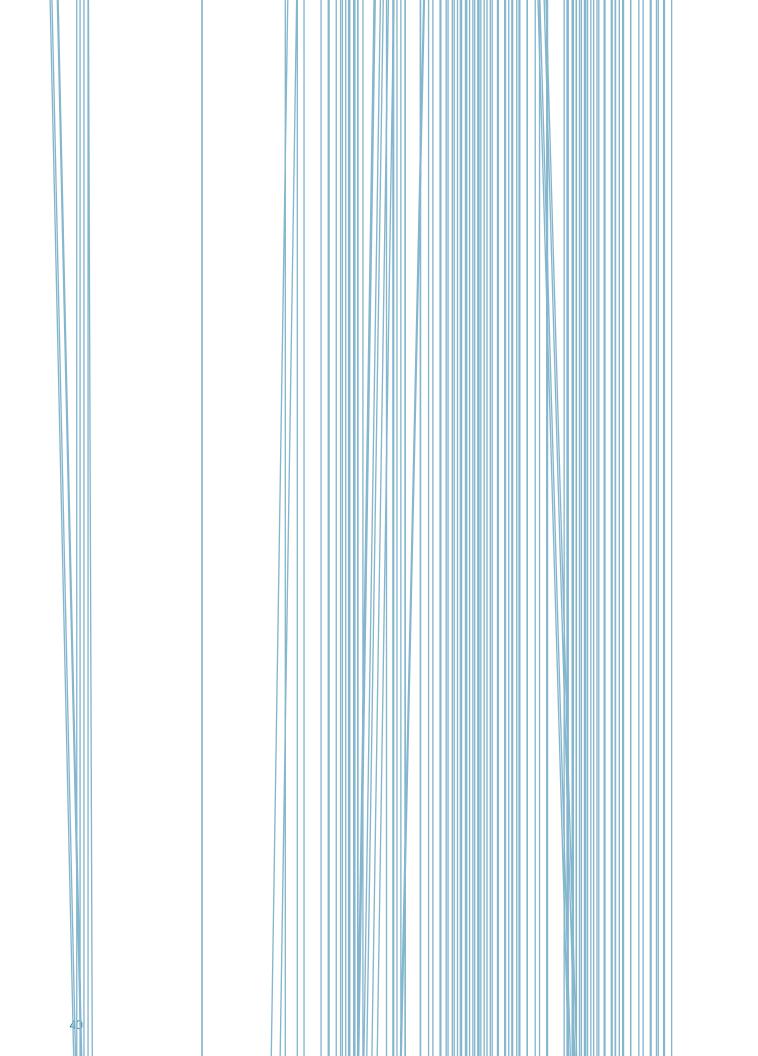
- Contribution à la réalisation de projets par les communautés autochtones.
- Délégation de gestion des baux d'hébergement et d'exploitation de substances minérales de surface.
- Développement de la forêt de proximité et des liens avec la forêt privée.
- Élaboration d'ententes entre les compagnies minières et les communautés.
- Réflexion sur la maximisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles.

Disposer des ententes nécessaires avec les régions voisines.

- Liens avec la transformation de la matière lianeuse.
- Liens avec les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire.
- Liens avec les démarches de gestion par bassin versant.

Renforcer les partenariats régionaux avec le gouvernement.

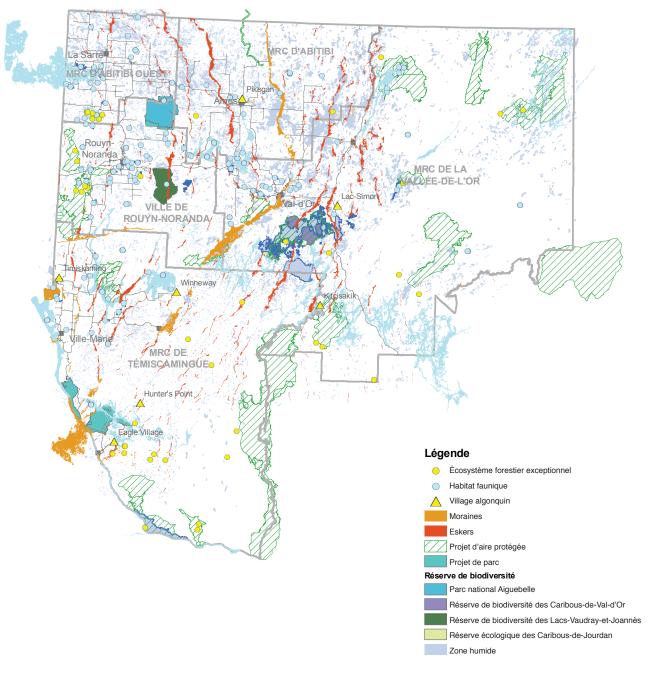
- Collaboration dans le contrôle du tonnage exploité des gravières et sablières.
- Collaboration de la région pour la mise en place du nouveau réaime forestier.
- Collaboration et implication de la région dans la restauration des sites miniers orphelins et le suivi postrestauration de ces sites.
- Coordination interministérielle sur la question de l'eau et des aires protégées.
- Création de conditions favorables à l'entrepreneuriat forestier.
- Élaboration d'un cadre de référence pour la planification des chemins dans une optique multiusage.
- Modification des limites des unités d'aménagement.



Les annexes

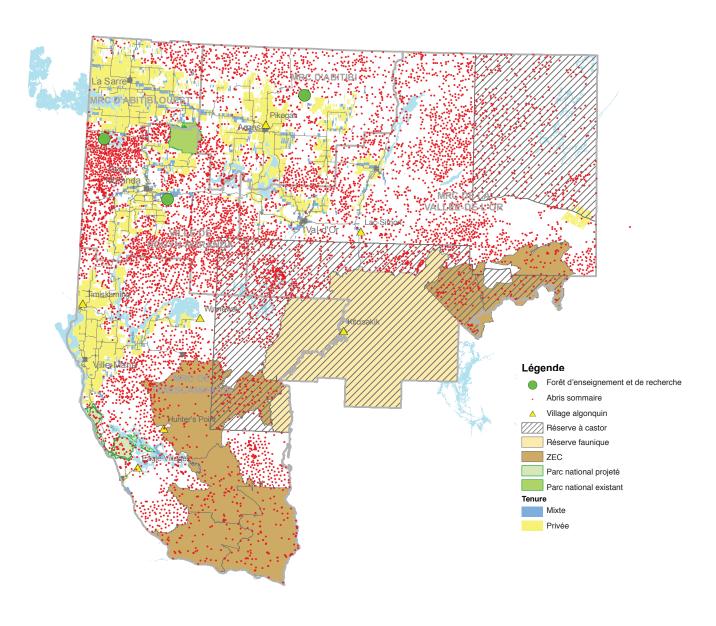
Les cartes de référence

Les droits et statuts environnementaux



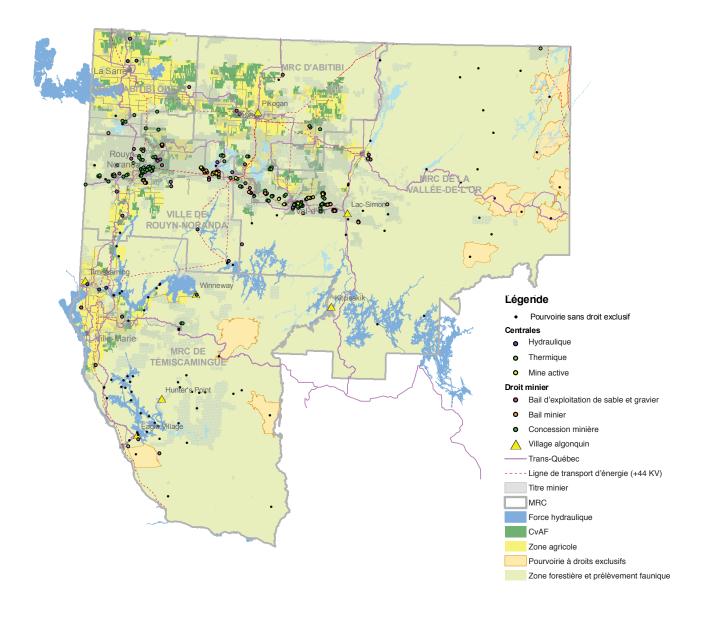
Sources utilisées : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Agriculture du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Ressources naturelles Canada.

Les droits et statuts sociaux



Sources utilisées : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Agriculture du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Ressources naturelles Canada.

Les droits et statuts économiques



Sources utilisées : ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Agriculture du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Ressources naturelles Canada.

Les acronymes

ADF Aménagement durable des forêts

AIPL Aire d'intensification de la production ligneuse

CAAF Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier

CRÉ Conférence régionale des élus

CvAF Convention d'aménagement forestier

CPTAQ Commission de protection du territoire agricole du Québec

CRRNT Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire

DET Dépôt en tranchée (matières résiduelles)

DRG Direction régionale générale

GIRT Gestion intégrée des ressources et du territoire

MAPAQ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MRC Municipalité régionale de comté

MAMROT Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

MDDEP Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

MRNF Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

PAFI Plan d'aménagement forestier intégré

PATP Plan d'affectation du territoire public

PDE Plan directeur de l'eau

PFNL Produits forestiers non ligneux

PRDIRT Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire

PRDTP Plan régional de développement du territoire public

RADF Règlement sur l'aménagement durable des forêts

SADF Stratégie d'aménagement durable des forêts

TLGIRT Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire

UA Unité d'aménagement (anciennement connue sous le nom de UAF)

UAF Unité d'aménagement forestier (maintenant connue sous le nom de UA)

Aménagement du territoire

Organisation du territoire en vue de mettre en valeur les ressources naturelles du lieu et de satisfaire les besoins des populations intéressées.

Gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT)

Mode de gestion qui vise à améliorer la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles au profit de l'ensemble des utilisateurs d'un territoire donné. Elle implique la prise en compte des multiples ressources sur le territoire en concertation avec tous les intervenants.

Habitat

Milieu dans lequel un animal trouve l'abri et la nourriture nécessaires à sa survie de même que les conditions propices à sa reproduction.

Aire protégée

Territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées.

Aménagement écosystémique des forêts

Aménagement écosystémique visant, par une approche écologique appliquée à l'aménagement forestier, à assurer le maintien de la biodiversité et de la viabilité de l'ensemble des écosystèmes forestiers, tout en répondant à des besoins socioéconomiques, dans le respect des valeurs sociales liées au milieu forestier.

Aménagement forestier

Application pratique des théories de la gestion forestière à l'administration d'une forêt et à la conduite des exploitations et des travaux à y exécuter, en vue des objectifs à atteindre.

Ligniculture

Culture intensive des arbres en plantation de courte révolution en vue d'obtenir le maximum de rendement de matière ligneuse.

Occupation dynamique du territoire

Caractère dynamique de l'occupation d'un territoire se manifestant par la vitalité économique, sociale et culturelle qui s'y déploie et qui génère des activités créatrices de richesses et d'emplois.

Projet pilote

Réalisation à petite échelle, effectuée à titre expérimental, en vue de vérifier les paramètres conceptuels d'un projet.

Système d'information géographique

Système qui comprend des équipements informatiques, des bases de données à références géographiques et des logiciels permettant de réaliser des analyses spatiales.

Zonage forestier fonctionnel

Proposition de gestion d'un territoire forestier donné qui repose sur son découpage en zones répondant à différentes vocations. Ce découpage est réalisé en fonction de critères techniques prenant en considération l'état de la forêt. La triade est un exemple de zonage forestier, actuellement au stade de l'expérimentation. Il comprend trois zones de forêt : une zone de conservation, une zone d'aménagement écosystémique et une zone de ligniculture.

